



Flexibilité et adaptabilité des missions de l'ONU : la FINUL entre opportunités et limites contextuelles

Dr Elena Aoun



Cette note a été réalisée grâce au soutien de la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie du Ministère français des Armées. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité des organismes pilotes de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la France.

Résumé exécutif

Le maintien de la paix onusien connaît, à l'instar de l'ONU dans son ensemble, une crise multidimensionnelle. Cette crise pose avec acuité la question de l'adaptabilité et de la flexibilité des opérations de paix à de nouvelles réalités non seulement à New York mais également sur le terrain de leur déploiement. C'est dans ce contexte que la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), déployée depuis 1978, a été confrontée à des bouleversements violents dans sa zone d'opérations (ZO) dans la foulée des attaques du 7 octobre 2023 perpétrées en Israël par le Hamas palestinien. La teneur de ces développements et leur durée ont significativement mis à l'épreuve la flexibilité et la capacité d'adaptation de la Force depuis lors.

Cette note revient d'abord sur les évolutions qu'a connues la FINUL avant le 7 octobre, puisqu'au fil des décennies elle avait déjà été témoin d'une série de ruptures affectant les paramètres clés des échiquiers politiques libanais, israélo-libanais et régionaux. La situation avait atteint un nouvel équilibre après les hostilités entre Israël et le Hezbollah à l'été 2006 auxquelles la Résolution 1701 avait mis un terme. L'action de la FINUL avait depuis contribué à assurer à la frontière libano-israélienne une longue période de calme relatif et cela malgré les impasses politiques au Liban et les répercussions des multiples crises dans la région.

Ensuite, la note analyse les différentes étapes de l'adaptation de la FINUL après les attaques du 7 octobre 2023 qui raniment le front israélo-libanais. Trois périodes sont distinguées, une première d'octobre 2023 à septembre 2024 où la mission cherche à s'adapter avec comme priorité absolue et constante la protection de son propre personnel, maintenant lorsque possible ses activités opérationnelles ou, à défaut, la simple présence de ses contingents ainsi que les tâches de liaison. Ensuite entre septembre et novembre 2024 la mission se maintient malgré tout dans ses positions malgré les demandes d'évacuation de ses positions par Israël. Elle préservait ainsi ses chances de rester pertinente dans l'après-crise. La signature de la cessation des hostilités (CDH) en novembre 2024 ouvre une nouvelle période d'adaptabilité et de nouvelles perspectives à la FINUL en transformant le rapport de forces entre l'État d'Israël, soutenu dans ses opérations militaires par Washington et de nombreuses capitales occidentales, et le Hezbollah, militairement et politiquement affaibli par cette nouvelle confrontation ainsi que certains développements régionaux. La FINUL réinvestit rapidement l'essentiel de ses activités, certaines de manière plus assertive qu'auparavant.

Principalement opérationnelles jusqu'à l'entrée en vigueur de la CDH puis plus stratégiques, les adaptations de la FINUL étudiées par la note résultent d'un ensemble de facteurs situés à différents niveaux. À l'échelle la plus macro, on trouve la lecture du contexte par le *leadership* de la FINUL et les rapports de forces entre la mission et les acteurs impliqués ainsi que la volonté politique des pays contributeurs. À l'échelle plus micro, les personnalités et approches de certains officiers occupant des postes de commandement ont joué un rôle significatif. Le facteur contextuel est toutefois majeur dans la compréhension des adaptations assertives post-CDH. La décision de mettre terme à la Force fin 2026, semble aussi opérer comme un ultime facteur contextuel important, avec des effets potentiellement contradictoires alors que la cessation des hostilités s'est avérée être fondamentalement unilatérale, Israël multipliant quotidiennement ses frappes.

Enfin, la note analyse les adaptations de la FINUL au prisme des réflexions sur le maintien de la paix qui sont au cœur des débats onusiens depuis plusieurs années, faisant émerger des interrogations cruciales sur l'avenir du maintien de la paix onusien. Plusieurs éléments soulignés par la note suggèrent que la mission opère désormais sur un échiquier traversé par des logiques de coercition situées aux antipodes du maintien de la paix, et qu'elle en devient le relais objectif.

Table des matières

Résumé exécutif	
Liste des acronymes	
Introduction.....	1
1. Contextualisation de l'avant 7 octobre	3
1.1. De la FINUL I à la FINUL II : une histoire toute en ruptures	3
1.2. Un contexte local et régional de plus en plus complexe	4
1.3. Les contours d'une mission difficile et de ses possibles	5
2. La FINUL face à l'escalade par paliers (oct. 2023 - sept. 2024)	6
2.1. La réactivation du front au Liban et les répercussions sur la FINUL	7
2.2. Les adaptations face à une guerre qui ne dit pas son nom	8
3. Entre le marteau et l'enclume : la FINUL se maintient dans ses positions (sept. – nov. 2024)	9
3.1. Écrasement militaire du Liban, mise sous pression de la FINUL	10
3.2. Les adaptations en période paroxystique : rester en se protégeant	11
4. Les adaptations stratégiques de la FINUL post-CDH	12
4.1. Une cessation des hostilités unilatérale	13
4.2. Ruptures et continuités dans les adaptations de la FINUL	14
4.3. Trop ou pas assez : adaptations, méfiance et frictions	16
5. Stratégies et facteurs d'adaptation de la FINUL	17
5.1. De la réactivité opérationnelle aux ajustements stratégiques	17
5.2. Analyse des facteurs qui ont façonné les adaptations de la FINUL	18
6. L'adaptation de la FINUL au piège de l'unilatéralisme	20
6.1. Primauté du recours à la force et non à la diplomatie	21
6.2. Quelle impartialité et quel consentement ?	22
6.3. Fragilisation de l'Etat libanais et victimisation de la population	22
6.4. Des perspectives de paix bien fragiles	23
Conclusion	24
Recommandations	25

Liste des acronymes

ACLED	<i>Armed Conflict Location & Event Data</i>
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
CDH	Cessation des hostilités
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DOP	Département des opérations de paix
FAL	Forces armées libanaises
FCR	<i>Force Commander's Reserve</i> – Force de réaction rapide de la FINUL
FDI	Forces de défense israéliennes
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban
FNUOD	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement
JOC	<i>Joint Operations Center</i> - Centre de suivi des opérations interarmées
LB	Ligne Bleue
MTC4L	<i>Military Technical Committee for Lebanon</i> - Comité technique militaire pour le Liban
MTF	<i>Maritime Task Force</i> - Groupe d'intervention navale
OGI	<i>Observer Group Lebanon</i> – Groupe d'observateurs au Liban
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONU	Organisation des Nations unies
OP	Opération de paix
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PA	<i>Principled adaptation</i> – Adaptation basée sur les principes (du maintien de la paix)
PCTP	Pays contributeur de troupes et de police
QG	Quartier général
SG	Secrétaire général
ZO	Zone d'opérations

Introduction

De l'Ukraine à Gaza en passant par de nombreux pays d'Afrique ou d'Asie notamment, les conflits se multiplient dans des proportions inédites depuis la création de l'Organisation des Nations unies (ONU), avec leur cortège de violations massives de la Charte des Nations unies¹ et des règles et conventions du droit international dans ses différentes déclinaisons². S'exprimant à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en septembre 2025, le Secrétaire général (SG) de l'ONU, António Guterres, dressait un constat sans concessions : « *Nous sommes entrés dans une ère de perturbations irréflechies et de souffrance humaine impitoyable. (...) Les principes des Nations unies (...) sont assiégés. (...) Les piliers de la paix et du progrès s'écroulent sous le poids de l'impunité, de l'inégalité, et de l'indifférence. (...) La paix est notre première obligation. Mais aujourd'hui, les guerres font rage avec une barbarie que nous avons juré de ne plus jamais permettre (...). [N]ous avons les solutions, mais nous siphonnons le carburant qui nous permettrait d'avancer*³ ».

À cette crise politique aggravée par les pratiques des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) qui en paralysent l'action ou lui impriment des orientations contraires aux fondements de l'ONU⁴, s'ajoute une crise des liquidités. Cette dernière est largement due aux retards ou refus d'États membres, États-Unis en tête, de s'acquitter de leurs contributions. Cette crise a atteint des proportions sans précédent, impactant directement le maintien de la paix⁵. Mais la crise affectant ce dernier va au-delà : dans un contexte international clivé où l'action du CSNU se trouve souvent hypothéquée, nombre de missions onusiennes ont fait l'objet de critiques, de résistances politiques ou d'un déficit de confiance auprès des populations locales, critiques amplifiées par le décalage entre moyens et attentes, ainsi que par des phénomènes de mésinformation et de désinformation⁶.

Confronté à ces enjeux multidimensionnels, le maintien de la paix est en pleine remise en question et cherche à s'adapter à de nouvelles réalités⁷ lorsqu'un conflit embrase la zone d'opérations (ZO) de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Et cela après 18 années de calme relatif assuré par la mission, soit la plus longue période de cessation des hostilités (CDH) entre le Liban et Israël

¹ [Charte des Nations unies](#), adoptée à San Francisco le 26 juin 1945, entrée en vigueur le 26 juin 1945.

² « [Global Peace Index 2025: Identifying and Measuring the Factors that Drive Peace](#) », *Institute for Economics & Peace*, juin 2025.

³ Cité dans « ["Nous sommes entrés dans une ère de perturbations irréflechies et de souffrance humaine impitoyable"](#), alerte Antonio Guterres à la tribune de l'ONU », *Le Monde*, 23 septembre 2025.

⁴ « [Veto contre l'humanité. La paix dans le monde entravée par quelques nations puissantes ou pourquoi la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est nécessaire](#) », *Oxfam*, septembre 2024.

⁵ « [\[A\]u 30 avril 2025, \(...\) le budget des opérations de maintien de la paix \[souffrait\] d'un déficit de 2,7 milliards de dollars](#) ». Au 9 mai 2025, seulement 67 États Membres étaient à jour de leurs cotisations pour ce budget cité dans « [Cinquième Commission : les délégations avancent des propositions pour remédier au "défi chronique de liquidités" que connaît l'ONU](#) », *Nations Unies*, Couverture des réunions et communiqués de presse, 19 mai 2025).

⁶ WANE El-Ghassim, WILLIAMS Paul D., et KIHARA-HUN Ai, « [L'Avenir du maintien de la paix, nouveaux modèles et capacités connexes](#) », *ONU*, Département des opérations de paix, octobre 2024, p. 2.

⁷ Le maintien de la paix est l'objet de plusieurs projets de réformes dont le « Pacte pour l'Avenir » adopté en septembre 2024 lors du Sommet pour l'Avenir, voir pour plus d'information « [Le Pacte pour l'Avenir](#) », *AGNU*, A/RES/79/1, 22 septembre 2024. Ce Pacte demande notamment au SG une étude sur l'avenir des OP, une étude indépendante mandatée par le Département des opérations de paix (WANE El-Ghassim, WILLIAMS Paul D., et KIHARA-HUN Ai, « [L'Avenir du maintien de la paix](#) », *loc. cit.*) et une Conférence ministérielle qui a eu lieu à Berlin en mai 2025. Pour plus d'information voir LIÉGEOIS Michel, « [L'ONU et le maintien de la paix : défis et prospective](#) », *Note de l'OBG*, 9 avril 2025.

depuis plusieurs décennies sans que la « *communauté internationale*⁸ » ne la mette à profit pour œuvrer à la résolution du conflit entre Israël et le Liban, partie intégrante du conflit israélo-palestinien⁹. D’abord de basse intensité, ce conflit va prendre à l’automne 2024 des proportions extrêmes. Après l’entrée en vigueur d’une CDH, il s’atténue tout en prenant un caractère unilatéral, Israël poursuivant les attaques en territoire libanais (Une brève chronologie allant d’octobre 2023 à l’entrée de la CDH est proposée en annexe 2). Face à une conjoncture évolutive et volatile tant sur le terrain d’intervention qu’au siège des Nations unies, la FINUL est amenée à s’adapter à des changements multidimensionnels qui se succèdent dans son environnement, d’autant plus qu’elle est remise en question politiquement et ciblée militairement.

Quand on parle d’adaptabilité des opérations de paix (OP), plusieurs niveaux sont à distinguer. Au niveau global, elle s’entend comme l’adaptation du maintien de la paix à une conjoncture internationale marquée par des recompositions géopolitiques, des coupes budgétaires, des défis technologiques, et des environnements locaux plus complexes¹⁰. Au niveau d’une mission, elle est souvent associée au processus de changement évolutif de cette dernière en réponse aux transformations de son environnement, sur la base de principes lui permettant de gagner en effectivité tout en conservant son identité, son mandat et ses tâches fondamentales¹¹. Lorsque le changement opéré est structurel, on tend à parler d’adaptabilité. Lorsque les ajustements sont plus ponctuels et visent à faire face à une conjoncture particulière, il s’agit davantage d’adaptation. Dans le cas de la FINUL et sur fond d’interrogations multiples au sein du maintien de la paix, les deux dimensions émergent à partir de l’automne 2023 : d’abord une adaptation opérationnelle permettant de naviguer dans un environnement de plus en plus volatile ; ensuite, dans la période post-crise aiguë, une adaptation plus stratégique et structurelle mais dont la focalisation sur quelques dimensions du mandat la situe dans une sorte d’infra-adaptabilité.

Partant des bouleversements qui s’enchaînent depuis 2023, cette note analyse ces deux dimensions de l’adaptation de la FINUL à une succession de défis multiformes émanant non seulement du terrain mais également des échiquiers politiques qui, de l’ONU à Beyrouth en passant par de nombreuses capitales occidentales et régionales, connaissent de fortes tensions et polarisations. Elle tente d’identifier les facteurs qui influencent le processus et les modalités d’adaptation de la mission, tout en posant la question de leur d’effectivité et celle de leur contribution au maintien de la paix¹².

⁸ Ce terme désigne ici l’ensemble des puissances, en particulier occidentales, qui continuent de dominer la scène internationale (cf. PAQUIN Stéphane, « [Les organisations internationales dans la théorie des relations internationales](#) », *Revue québécoise de droit international*, Hors-Série, décembre 2021, p. 11–36).

⁹ Sur l’absence de tout volontarisme en vue de la résolution du conflit israélo-palestinien, voir AGHA Hussein et MALLEY Robert, *Tomorrow is Yesterday. Life, Death, and the Pursuit of Peace in Israel/Palestine*, Farrar, Straus and Giroux, 2025.

¹⁰ WANE El-Ghassim, WILLIAMS Paul D., et KIHARA-HUN Ai, « [L’Avenir du maintien de la paix](#) », *loc. cit.*

¹¹ DE CONING Cedric, « [Adaptive peacebuilding](#) », *International Affairs*, vol. 94, n° 2, 2018, p. 301-317.

¹² Cette note repose sur une recherche documentaire extensive (publications scientifiques ; production des groupes de réflexion pertinents ; rapports du SG de l’ONU et divers documents onusiens ; déclarations de chancelleries ; fils d’information des grandes agences de presse internationales ; médias généralistes ; réseaux sociaux...), ainsi que sur sept entretiens formels. Six ont été réalisés avec des officiers supérieurs ou généraux ayant servi au sein de l’ONU et surtout de la FINUL, et issus ou proches des contingents européens de cette dernière ; ils ont requis l’anonymat. Ces entretiens ont un centre de gravité français et ne sont pas représentatifs de la diversité des parties prenantes. Un dernier entretien formel a été réalisé avec Marie-Joëlle Zahar, professeure à l’Université de Montréal et directrice du réseau francophone des OP. La rédaction de cette note s’est arrêtée le 26 novembre 2025, elle ne traite donc pas les événements et changements survenus depuis.

La première section présente la situation dans laquelle opère la FINUL avant octobre 2023 en pointant les complexités. Les trois sections suivantes s'intéressent aux développements survenant dans l'environnement de la mission, aux défis que cela lui pose, et aux adaptations qu'elle opère en conséquence pour les périodes allant du mois d'octobre 2023 à septembre 2024, celle de crise paroxystique (septembre à novembre 2024), puis post-CDH (après fin novembre 2024). La cinquième section offre une synthèse des adaptations et analyse les facteurs qui les ont façonnées tandis que la dernière interroge les adaptations les plus importantes au regard du contexte où elles se déploient et des priorités du maintien de la paix¹³.

1. Contextualisation de l'avant 7 octobre

1.1. De la FINUL I à la FINUL II : une histoire toute en ruptures

Mise sur pied par les résolutions 425¹⁴ et 426¹⁵ (19 mars 1978) lors d'une première invasion israélienne du Sud-Liban, la FINUL a traversé, comme ce dernier, une multitude de situations évoluant au gré des évolutions d'un conflit multiscalaire local, régional et international¹⁶ (voir également à ce titre chronologie des relations israélo-libanaises en annexe 1). À une occupation israélienne du Sud-Liban qui perdure jusqu'en 2000, succède un retrait unilatéral dans un contexte marqué par les impasses du processus de paix israélo-arabe¹⁷. Né lui-même dans la foulée de l'invasion israélienne de 1982 et issu en grande partie de la population chiite du sud Liban, le Hezbollah s'installe dans la région en conservant sa posture de « *résistance* » à Israël. Une opération ciblant une patrouille israélienne déclenche en 2006 une guerre de 33 jours¹⁸. Bien qu'humainement et matériellement coûteuse pour le Liban, cette guerre est considérée comme une victoire pour le Hezbollah. Pour y mettre terme, le CSNU décide de renforcer la FINUL en votant la résolution 1701¹⁹. Cette dernière prévoit des effectifs plus nombreux et plus lourdement équipés ainsi qu'un mandat plus robuste. Ainsi étoffée, la FINUL se retrouve gardienne des termes de la CDH et soutien des Forces armées libanaises (FAL) en vue du désarmement des groupes armés – en tête desquels le Hezbollah – et de la création au sud du Litani d'une zone exempte de toute présence et matériel militaires non-autorisés²⁰.

¹³ Cette note comporte une série d'annexes dans un document séparé. Pour y avoir accès : <https://www.observatoire-boutros-ghali.org/wp-content/uploads/2026/02/ANNEXES-Flexibilite-et-adaptabilite-des-missions-de-lONU.pdf>

¹⁴ « [Résolution 425 \(1978\)](#) », CSNU, S/RES/425 (1978), 19 mars 1978.

¹⁵ « [Résolution 426 \(1978\)](#) », CSNU, S/RES/426 (1978), 19 mars 1978.

¹⁶ Pour une analyse des évolutions du contexte de déploiement de la FINUL, voir : MAKDISI Karim, « [Reconsidering the Struggle over UNIFIL in Southern Lebanon](#) », *Journal of Palestine Studies*, vol. 43, n° 2, 2014, p. 24-41 ; AOUN, Elena, « The evolving regional context of UNIFIL: Old challenges and new threats », dans AOUN Elena (Dir.), *The United Nations Interim Force in Lebanon: Multiple Perspectives on a Multinational Peace Operation*, Peter Lang, 2018, p. 55-80.

¹⁷ De fait, un lien a été établi entre l'échec des négociations entre Israël et la Syrie, puissance tutélaire au Liban à l'époque, et le retrait unilatéral d'Israël du Sud-Liban, voir à ce titre KAYE Dalia Dassa, « [The Israeli Decision to Withdraw from Southern Lebanon : Political Leadership and Security Policy](#) », *Political Science Quarterly*, vol. 117, n° 4, 2002, p. 561-585.

¹⁸ MERMIER Franck et PICARD Elizabeth (dir.), *Liban, une guerre de 33 jours*, Paris, La Découverte, 2007.

¹⁹ « [Résolution 1701 \(2006\)](#) », CSNU, S/RES/1701 (2006), 11 août 2006.

²⁰ Le fleuve Litani délimite, au nord, la ZO de la FINUL. Les armes autorisées sont celles de la FINUL et des FAL. À noter qu'en 2004 le CNSU avait voté la résolution 1559 (« [Résolution 1559 \(2004\)](#) », CSNU, S/RES/1559 (2004), 2 septembre 2004) qui exige le désarmement des groupes armés partout au Liban. Non réalisée à ce jour, sa mise en œuvre continue de polariser l'échiquier politique libanais.

Dans sa nouvelle mouture, la FINUL devait pouvoir recourir à un « *usage proportionné et graduel* » de la force au-delà de la légitime défense notamment pour : « *s'assurer que sa zone d'opérations n'est pas utilisée pour des activités hostiles* » ; « *résister aux tentatives visant à [l']empêcher par la force [...] de s'acquitter des tâches qui lui incombent [...]* » ; « *assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations unies et des travailleurs humanitaires* » et « *protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques*²¹ ». En réalité, elle n'utilisera presque jamais de la coercition pour faire respecter leurs obligations aux différentes parties. Israël continuera à occuper les fermes de Chebaa, le village de Ghajar et des zones adjacentes, et à violer quotidiennement l'espace aérien libanais. Côté libanais, l'État et son armée cautionneront un *statu quo* permettant au Hezbollah de renforcer, de moins en moins discrètement, son arsenal au Sud-Liban²².

1.2. Un contexte local et régional de plus en plus complexe

Dans ce contexte, la FINUL serait devenue une « *agence de reporting*²³ ». Comprendre les contraintes pesant sur elle nécessite d'analyser les développements affectant les échiquiers politiques et sécuritaires locaux et régionaux qui ont impacté l'environnement de la FINUL, contribuant à la brider.

Tout d'abord, inscrite dans les bras de fer régionaux et locaux qui s'exacerbent après l'invasion de l'Irak par les États-Unis, la guerre de 2006 renforce le Hezbollah et le transforme en « *veto player*²⁴ ». Les crises qui se succèdent le confirment, à commencer par celle de 2008 lorsque le Hezbollah retourne ses armes vers l'intérieur en raison de décisions qu'il estime attentatoires à son réseau de télécommunications. Au terme d'une semaine d'affrontements armés, les différentes parties signent le 21 mai 2008 un accord parrainé par le Qatar. En substance, cet accord acte l'impossibilité de marginaliser le Hezbollah tout en privilégiant la voie du dialogue interne, consacrant ainsi le *statu quo* favorable à la milice. 2011 apporte de nouveaux défis avec le début de la guerre en Syrie. Même si les autorités libanaises décident de s'en dissocier, les retombées sont multiples : afflux massif de réfugiés mettant à mal la capacité d'accueil ; défis sécuritaires, notamment la montée en puissance du djihadisme, avec des attentats et des troubles que les FAL doivent gérer aux quatre coins du pays, dégarnissant le sud. De son côté, le Hezbollah vole au secours du régime d'Assad, acquérant une expérience militaire nouvelle et une stature régionale qui le rend plus assertif, y compris dans la ZO de la FINUL.

La situation se complexifie lorsque le Liban se trouve en octobre 2019 en défaut de paiement et connaît un mouvement de contestation massif, puis avec l'explosion du port le 4 août 2020²⁵. Toutes ces crises approfondissent les clivages internes où le Hezbollah reste central, fragilisent les structures étatiques et le corps social, et posent de nouveaux défis aux FAL, accroissant leur surdéploiement. Et ceci à un moment où le dévissage abyssal de la livre libanaise réduit drastiquement les moyens de l'armée et

²¹ « [Qu'est-ce que la résolution 1701 du Conseil de sécurité ?](#) », Nations unies, ONU Info, 3 octobre 2024 ; « [Résolution 1701 \(2006\)](#) », *loc. cit.*

²² Tant les violations structurelles que ponctuelles observables ont été consignées au fil des ans par la FINUL II ; elles peuvent être retracées dans la soixantaine de rapports établis par les SG successifs depuis 2006.

²³ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

²⁴ Cette notion désigne les acteurs capables de faire dérailler tout type de processus politique, *a fortiori* un processus de paix, ce qui rend leur participation nécessaire à un aboutissement plus pérenne (TSEBELIS George, *Veto Players: How Political Institutions Work*, Princeton University Press 2002 ; CUNNINGHAM David E., *Barriers to Peace in Civil War*, Cambridge University Press, 2012).

²⁵ « [Liban Bulletin de Conjoncture, Automne 2021 : Le Grand Deni](#) », Banque Mondiale, 2021.

rend les salaires des militaires anecdotiques ; d'où un phénomène de désertion ou de désinvestissement difficile à contenir, et qui fragilise le partenaire clé de la FINUL²⁶.

1.3. Les contours d'une mission difficile et de ses possibles

C'est à l'aune de ces facteurs négatifs qu'il convient d'apprécier le rôle de la FINUL dans la stabilisation du front israélo-libanais pendant 18 ans. Ce bilan tient à une multiplicité d'actions. Tout d'abord, la présence de plusieurs milliers de Casques bleus au mandat élargi et aux moyens plus conséquents a contribué à éviter un vide sécuritaire. Arpentant chaque mois le Sud-Liban par des centaines de patrouilles en collaboration avec les FAL ou de manière autonome, les contingents onusiens ont compliqué une consolidation ouverte du Hezbollah. Les seize postes de contrôle permanents et les barrages temporaires, l'action du Groupe d'intervention navale de la FINUL (*Maritime Task Force - MTF*) pour enrayer le trafic d'armes, l'observation et la consignation des violations ont opéré comme autant de « *ralentisseurs* ». En outre, la FINUL a joué un rôle clé au travers de son « *mécanisme tripartite* », espace unique réunissant militaires libanais et israéliens, et de son antenne de liaison (*liaison branch*) empêchant que des situations à risque ne dégénèrent. À son crédit aussi les efforts visant à développer des liens positifs avec la population locale et à faire bénéficier cette dernière de projets répondant à des besoins spécifiques. En outre, la FINUL a joué un rôle majeur dans le soutien aux FAL, notamment au travers d'un dialogue stratégique, d'entraînements communs y compris des forces navales puis, dans le contexte de la crise économique, d'aides matérielles plus directes.

Rien de cela n'a toutefois permis d'éviter la reprise des hostilités le 8 octobre 2023, et la FINUL a été rétrospectivement critiquée pour son manque d'assertivité à l'encontre du Hezbollah entre 2006 et 2023²⁷. Cependant, le mandat que lui a donné la résolution 1701 ne découlait pas du Chapitre VII de la Charte de l'ONU²⁸, le seul autorisant le recours à la force armée²⁹ : elle n'avait pas vocation à désarmer par la force le Hezbollah. En outre, à un niveau plus politique, une telle ambition était difficile pour deux raisons au moins. De par sa nature, son histoire et sa sociologie, le Hezbollah est imbriqué à la population du Sud-Liban et l'affronter aurait rompu toute confiance avec celle-ci. D'autant que, l'autre partie, Israël, était en violation permanente de la résolution 1701 et il ne pouvait être question de la confronter militairement non plus.

D'une certaine manière, les premières années ont permis la cristallisation d'un *modus vivendi* entre la FINUL et un environnement dont le Hezbollah fait partie intégrante. L'équilibre a évolué au fil du temps, porteur « *d'une longue dégradation de l'efficacité de la FINUL* » et d'une érosion de la « *volonté sur le terrain au niveau opératif, au niveau des opérations de paix, au niveau des Nations unies*³⁰ ». Faisant écho à l'inertie diplomatique dans la résolution des conflits dans la région, cette tendance a été confortée par une série d'incidents létaux. Entre 2006 et septembre 2024, plusieurs Casques bleus ont été tués ou blessés dans des attentats et des attaques au Liban³¹ ; autant d'éléments interprétés

²⁶ ROZELIER Muriel, « [L'armée libanaise rattrapée par la crise](#) », *Le Commerce du Levant*, 11 mars 2021.

²⁷ La majorité des personnes interrogées ont exprimé ces critiques ; la littérature scientifique tend à être plus nuancée.

²⁸ [Charte des Nations unies](#), adoptée à San Francisco le 26 juin 1945, entrée en vigueur le 26 juin 1945, Chap. VII.

²⁹ Sur le lien entre Chapitre VII et recours à la force dans le maintien de la paix et ses évolutions, voir NOVOSELOFF Alexandra, « [Chapitre VII et maintien de la paix : une ambiguïté à déconstruire](#) », *Bulletin du maintien de la paix*, n° 100, 2010.

³⁰ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

³¹ Principaux incidents létaux : juin 2007, morts de 3 Casques bleus colombiens et trois espagnols ; mai 2011 : 6 soldats italiens sont blessés ; décembre 2022 : 1 soldat irlandais est tué, trois autres blessés. À noter que, sur

comme participant de l'établissement des limites que la FINUL ne pouvait franchir qu'à ses risques. La prolifération de la menace djihadiste au Liban au milieu des années 2010 a ajouté une carte aux mains du Hezbollah, ce dernier devenant une « assurance vie de la FINUL ; c'est-à-dire qu'[il] empêchait Daech d'aller en zone sud et de cibler les contingents occidentaux³² ».

À partir de 2017, le nombre d'incidents et d'atteintes à la liberté de circulation de la FINUL augmente³³. De plus en plus de lieux lui deviennent inaccessibles sans que les FAL n'aident à faire « sauter les verrous ». Comme le pointait un responsable, « le Sud-Liban, à les écouter, c'est une grande propriété privée (...) ; vous pouvez aller seulement sur les axes principaux, qui passent dans les villages principaux, et uniquement escortés par les FAL³⁴ ». Quant aux incidents, ils sont multiformes. Certains suggèrent un ras-le-bol de la population (caillassages, blocages de patrouilles, accrochages de véhicules...). D'autres évoquent des manœuvres visant à empêcher la FINUL d'accéder à certains lieux ou traduisent une méfiance à l'encontre des outils technologiques, avec « confiscation » de caméras, d'appareils photos, de téléphones mobiles, de GPS ou de cartes, la suspicion étant que les Casques bleus renseignent directement ou pas les Israéliens. Trois incidents graves surviennent au tournant de 2021-2022³⁵, attestant d'une exacerbation des tensions et contribuant, sans doute, à l'« intériorisation de la contrainte³⁶ » par le commandement et la direction de la FINUL.

2. La FINUL face à l'escalade par paliers (oct. 2023 - sept. 2024)

Lorsqu'interviennent les attaques du Hamas en territoire israélien le 7 octobre 2023³⁷, la région, comme le Liban, est enlisée dans une série d'impasses. Réactivée par le sabotage de l'accord sur le nucléaire iranien par la première administration Trump, la césure entre Téhéran d'un côté et les pays occidentaux et Israël de l'autre côté reste totale. Au terme de douze ans de conflit, la Syrie est fragmentée en une série de régions où se jouent des luttes distinctes. Le régime survit, porté à bout de bras par ses alliés russes et iraniens, ainsi que par des milices alliées, dont le Hezbollah. En Israël, le pouvoir glisse à l'extrême-droite avec le gouvernement porté par Netanyahu fin 2022, avec des conséquences immédiates pour les Palestiniens qui voient les pratiques de colonisation et de répression atteindre de nouveaux paliers³⁸. Les attaques du 7 octobre renforcent la polarisation. Alors que l'immense majorité des pays occidentaux se rangent derrière Israël et, par inertie, nombre d'États arabes, l'Iran et ses alliés non-étatiques, en tête desquels le Hezbollah et les Houthis au Yémen, apportent leur soutien au Hamas.

la même période, un seul Casque bleu est tombé sous des tirs israéliens selon KASSAM Ashifa, « [Spain calls for Un inquiry into death of Spanish peacekeeper in Lebanon](#) », *The Guardian*, 29 janvier 2015.

³² Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025.

³³ 2017 correspond à l'exacerbation des tensions régionales avec, entre autres, l'hostilité de la première administration Trump au régime iranien et à ses alliés dans la région, ainsi que les tentatives de Washington d'imposer un mandat plus assertif lors du renouvellement de la FINUL à l'été 2017.

³⁴ Le « les » dans la citation reste indéfini. Chef militaire tactique I, entretien du 5 novembre 2025.

³⁵ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 26 octobre 2021 au 18 février 2022. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2022/214, 11 mars 2022, § 12.

³⁶ Selon les termes d'un Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

³⁷ BARTHE Benjamin, « [L'attaque du Hamas contre Israël, un séisme politico-sécuritaire](#) », *Le Monde*, 7 octobre 2023.

³⁸ Cf. le rapport publié par l'organisation américaine pro-israélienne et pro-paix, J Street, « [Tracking the Netanyahu government: A record of far-right actions](#) », *J Street Policy center*, 18 septembre 2023.

2.1. La réactivation du front au Liban et les répercussions sur la FINUL

Aussitôt les attaques du Hamas contenues, Israël organise des représailles qui s'annoncent particulièrement sévères³⁹. Le Hezbollah ouvre un « *front de soutien* » à partir de la ZO de la FINUL pour empêcher Israël de concentrer ses forces militaires sur Gaza, conditionnant l'arrêt de ses frappes à celui de la guerre à Gaza⁴⁰. Se met alors en place une dynamique escalatoire dépassant l'échiquier libanais et que la mission ne pourra pas enrayer (cf. annexe 2).

L'entrée en scène du Hezbollah est calibrée : il commence par cibler les positions militaires israéliennes dans les fermes de Chebaa, revendiquées par le Liban⁴¹. Là encore la riposte israélienne est sévère et s'étend, dès le 15 octobre, au nord du Litani. Entre octobre 2023 et septembre 2024, quand le gouvernement Netanyahu décide d'une offensive majeure au Liban, les données compilées par l'organisation *Armed Conflict Location & Event Data* (ACLED) recensent 10 214 attaques avérées de part et d'autre de la frontière ; environ 81,5% sont menées par l'armée israélienne et sont 23 fois plus létales que celles du Hezbollah⁴² (cf. annexe 3). Faisant écho à la stratégie suivie à Gaza, elles touchent des civils tout comme des infrastructures civiles.

L'assassinat ciblé de responsables et commandants du Hezbollah, souvent par drone, s'intensifie à partir de novembre 2023. Il s'élargit dès janvier 2024 avec l'assassinat de Saleh al-Arouri, numéro 2 du bureau politique du Hamas, dans la banlieue sud de Beyrouth. Emboîtant le pas à Israël dans ce cercle vicieux, le Hezbollah répond à chaque escalade par une autre escalade, avec l'illusion de pouvoir dissuader son ennemi. L'inverse est également vrai : malgré le nombre et la sévérité grandissants de ses frappes, Israël n'amène pas le Hezbollah à se désolidariser de Gaza. Ce bras de fer se solde, vers la mi-juin 2024, par un lourd bilan humain avec, côté libanais, la mort de 95 civils (dont 12 enfants, 30 femmes, 3 journalistes et 21 secouristes), 337 membres du Hezbollah et 75 membres d'autres milices, puis, côté israélien, celle de 10 civils et 17 militaires.

Pour sa part, la FINUL se retrouve entre deux feux (voir à ce titre l'annexe 9 qui permet de visualiser l'évolution du nombre d'incidents auxquels est confrontée la FINUL sur les différentes périodes étudiées). Dès les premiers jours, ses positions (y compris le quartier général (QG) de Naqoura) et son matériel sont impactés, à cause de tirs et de frappes directes ou indirectes, souvent israéliennes. Entre

³⁹ La nature des propos tenus par les dirigeants israéliens et des actions de Tsahal amènent un spécialiste israélo-américain des « *Holocaust and Genocide Studies* » à alerter très vite sur le caractère potentiellement génocidaire de la riposte israélienne, voir par exemple SEGAL Raz, « [A Textbook Case of Genocide](#) », *Jewish Currents*, 13 octobre 2023.

⁴⁰ Il suspendra toute opération pendant la première « *pause humanitaire* » à Gaza (du 24 novembre au 1er décembre 2023) pour les relancer dans la foulée de la reprise par Israël de ses opérations.

⁴¹ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2023. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2023/879, 16 novembre 2023, § 4. Sauf mention complémentaire, les autres éléments factuels évoqués dans cette sous-section et la suivante reposent sur ce rapport ainsi que les trois suivants : « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2023 au 20 février 2024. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2024/222, 8 mars 2024 ; « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2024. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2024/548, 12 juillet 2024 et « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2024/817, 13 novembre 2024.

⁴² De son côté, la FINUL recense des « *trajectoires* » (susceptibles chacune de comporter plusieurs projectiles) et précise que ses radars ne peuvent pas détecter certains types de projectiles. Malgré ces limites, les chiffres annoncés sont plus importants que ceux d'ACLED, totalisant entre le 8 octobre 2023 et le 22 septembre 2024 près de 21 000 trajectoires dont près des trois-quarts sont le fait d'Israël.

le 20 octobre 2023 et le 20 juin 2024, la mission répertorie 89 impacts et, plus grave, compte plusieurs blessés parmi les Casques bleus, dont un grave le 12 novembre, et quatre membres du *Observer group Lebanon* (OGL)⁴³ le 30 mars. En parallèle, les incidents relatifs à la liberté de mouvement de la force augmentent significativement. Côté libanais, ils révèlent une hostilité croissante à l'égard de la FINUL avec la multiplication d'actes souvent symboliques, mais parfois carrément offensifs, tant dans la ZO de la mission qu'ailleurs. Les premiers se matérialisent par des faits de caillassage, atteinte aux véhicules, arrachage du drapeau onusien ou pointage d'armes et de « *dry firing* » (simulacre de tir) vers des patrouilles. Mais à mesure que s'intensifie l'assassinat ciblé de membres du Hezbollah exacerbant la paranoïa, les tentatives (réussies ou pas) de saisir le matériel technologique des patrouilles augmente. Un des incidents les plus sérieux confronte une patrouille, le 6 juin 2024, à des individus agressifs qui vont jusqu'à en frapper le chef⁴⁴. Côté israélien, les incidents augmentent aussi, avec des tirs proches de positions et de patrouilles de la FINUL et des pointages de laser. Si ces derniers peuvent être compris comme de l'intimidation, d'autres indiquent que Tsahal n'entend pas se laisser brider par la présence de la FINUL. En atteste, par exemple, une frappe aérienne menée à proximité d'un véhicule onusien le 18 août 2024, qui blesse trois Casques bleus.

2.2. Les adaptations face à une guerre qui ne dit pas son nom

Face à ces développements, la FINUL procède à plusieurs adaptations. La première est d'ordre interne : à l'initiative du chef d'état-major, un centre de suivi des opérations interarmées (*Joint Operations Center* - JOC) est créé vers la fin du mois de novembre 2023. Toutes les cellules de l'état-major y sont représentées, ce qui permet une meilleure coordination et un partage d'informations en temps réel⁴⁵. Les autres, plus visibles, relèvent de l'adaptation opérationnelle, et ce dans trois domaines essentiellement : protection du personnel de la Force, adaptation des activités opérationnelles et liaison.

La préoccupation première de la FINUL est la sécurité et la protection de son personnel. Dressant des plans pour faire face aux contingences possibles et protéger les différentes catégories de personnel, elle adopte au gré des développements des mesures allant dans le sens d'une réduction de l'exposition de ces derniers, en commençant par le personnel civil et les familles. À l'intersection des activités opérationnelles, elle réduit d'un tiers le nombre de Casques bleus déployés dans quinze positions proches de la Ligne bleue (LB) et le relocalise dans des positions plus éloignées. Lorsque la crise s'enlise, la FINUL renforce les bunkers et les fortifications dans ces positions proches de la LB.

Au niveau opérationnel (voir à ce titre l'annexe 8 de la note qui permet d'apprécier les évolutions du nombre d'activités opérationnelles sur les trois périodes étudiées), il n'est pas question de confronter le Hezbollah et encore moins Tsahal, la FINUL n'en ayant ni les moyens, ni le mandat⁴⁶. À défaut, elle cherche d'abord à maintenir une présence visible et ce jusqu'au 22 septembre 2024, bien que la sécurité nécessite régulièrement une course aux abris. Dès octobre 2023, en coordination avec les FAL, la FINUL intensifie les patrouilles de long de la LB (en véhicules blindés lorsque les tensions

⁴³ Il s'agit d'un groupe d'observateurs déployés dans le cadre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) créée en mai 1974, suite au conflit israélo-arabe de 1973.

⁴⁴ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2024.](#) », *loc. cit.*, Annexe 1, § 42.

⁴⁵ Officier de liaison, entretien du 13 novembre 2025.

⁴⁶ « *Nous avons un mandat d'interposition, et non pas d'imposition de la paix (...). Notre mission est de constater les violations, et de les rapporter à New York, au siège des Nations unies, qui décide des sanctions* » expliquait le général du Gardin, chef d'état-major de la FINUL, cité dans DEFRANOUX Laurence, « [Au Sud-Liban avec les soldats français de la Finul : "Le premier qui touche un Casque bleu a perdu"](#) », *Libération*, 29 juillet 2024.

s'aggravent), ainsi que des patrouilles visant à contrer les tirs de roquettes. Constatant qu'à certaines occasions des miliciens attaquaient Israël à partir de positions proches des siennes, attirant un retour de feu, la FINUL multiplie ce type de patrouilles à proximité de ses installations. Leur utilisation rendant les armes du Hezbollah plus visibles, les patrouilles découvrent de plus en plus de caches d'armes, surtout des rampes mobiles de lancement de roquettes et leurs munitions. La FINUL se maintient aussi au travers de barrages permanents tout en les réduisant de seize à huit, privilégiant ceux situés à des accès importants de sa ZO. Par contre, elle suspend les points de contrôle temporaires, les opérations aériennes, les patrouilles pédestres et les tours dans les marchés locaux. Les activités de déminage sont également suspendues, bien que la FINUL soit amenée à neutraliser les munitions non explosées générées par la crise en cours dans ses propres positions ou sur les trajets de ses patrouilles.

Troisième volet de l'adaptation, les fonctions de liaison de la FINUL augmentent exponentiellement même s'il n'est plus question d'organiser des réunions tripartites à partir d'octobre 2023. Au fil des mois, la FINUL conduit des centaines de contacts avec les acteurs libanais et israéliens pour assurer sa propre protection, celle de ses activités, positions ou évacuations médicales... Elle mobilise en continu ses mécanismes de liaison et de coordination dans l'espoir de réduire les erreurs de calcul et les risques d'une escalade. Elle joue aussi un rôle clé auprès des Israéliens afin d'assurer la sécurité des FAL dans l'exécution de leurs missions, sachant que, bien qu'elle n'ait pas pris part au conflit, l'armée libanaise a été souvent prise pour cible par Tsahal⁴⁷. La FINUL s'investit aussi dans la facilitation ou la coordination de centaines d'actions en soutien d'activités civiles et humanitaires à proximité de la LB : opérations de secours ; extinction d'incendies...⁴⁸

En substance, en cette première période d'escalade, la FINUL reste dans des stratégies d'adaptation à la marge, largement marquées par la continuité de ses pratiques pré-crise et dominées par un souci de protection. Entre un Hezbollah qui réitère à l'envi qu'un cessez-le-feu à Gaza est la condition *sine qua non* pour arrêter ses frappes et une « communauté internationale » incapable – voire non-désireuse – de parvenir à un tel cessez-le-feu, sa marge de manœuvre est réduite⁴⁹.

3. Entre le marteau et l'enclume : la FINUL se maintient dans ses positions (sept. – nov. 2024)

Les raisons pour lesquelles le gouvernement israélien décide, de manière abrupte, d'ouvrir une guerre totale au nord alors que le front à Gaza est encore actif et qu'aucun développement significatif ne l'explique du côté libanais, mettront sans doute longtemps avant d'être toutes connues⁵⁰. Dans un contexte international permissif, ces deux mois seront en tout état de cause dévastateurs pour le Liban

⁴⁷ Au moins 46 soldats libanais ont été tués par Israël entre le 8 octobre 2023 et février 2025 (« [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2025/153, 12 mars 2025, § 10.)

⁴⁸ La FINUL approuve aussi dès janvier 2024 des projets « à effet rapide » pour soutenir notamment la Défense civile, la Croix-Rouge libanaise et les hôpitaux publics de sa ZO, ou répondre aux besoins psychosociaux des déplacés.

⁴⁹ De nombreuses diplomaties se sont succédées au Liban et/ou en Israël pour tenter d'éteindre ce front indépendamment de celui de Gaza, mais en vain.

⁵⁰ La raison officielle mise en avant par le ministre de la Défense de l'époque, Yoav Gallant, à savoir sécuriser le nord du pays pour permettre à ses habitants d'y revenir, est généralement considérée comme insuffisante (« [Why Israel is attacking Lebanon](#) », *Al Jazeera*, 24 septembre 2024 ; REGAN Helen, « [Israeli strikes cause deadliest day in Lebanon in nearly 2 decades. Here's what we know](#) », *CNN*, 24 septembre 2024).

et constitueront un électrochoc pour la FINUL⁵¹ (Cf. les annexes 3 à 7 pour visualiser l'évolution des attaques de part et d'autre sur les différentes périodes étudiées).

3.1. Écrasement militaire du Liban, mise sous pression de la FINUL

Le 17 septembre 2024, une première vague d'explosions simultanées de bipeurs utilisés par le Hezbollah, suivie le lendemain par celles de *walkie-talkies*, tuent une quarantaine de membres du groupe et leurs proches, et blessent ou mutilent près de 3 500 autres, créant la sidération au Liban et au-delà⁵². Le 23 septembre, rejetant un projet de cessez-le-feu porté par Washington en marge de l'AGNU⁵³, Israël lance une offensive aérienne à travers tout le territoire libanais : sa technique du tapis de bombes (*carpet-bombing*) tue le premier jour 558 personnes, dont de nombreux civils. Cette dynamique se poursuit sans discontinuer, même si le 27 septembre Israël assassine le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, pulvérisant plusieurs blocs d'immeubles⁵⁴. Bien qu'elles ciblent prioritairement les lieux à majorité chiite (villes et villages du Sud-Liban ; la Bekaa ; la banlieue sud de Beyrouth), les frappes ne s'y limitent pas.

Le Premier ministre israélien menace le Liban d'un sort comparable à celui de Gaza⁵⁵ et le style adopté ne laisse aucun doute : les habitations et infrastructures civiles sont visées, tout comme les lieux de culte, les écoles ou les structures hospitalières. Des équipes de secouristes ou de journalistes tombent sous les frappes. Et, comme à Gaza, la vie de centaines de milliers de Libanais se trouve enchaînée aux ordres d'évacuation de l'armée israélienne. En outre, Israël en profite pour cibler, un peu partout au Liban, des Palestiniens du Hamas ou d'autres mouvances politiques et cherche à imposer un embargo sur les armes en bombardant les points de passage à la frontière avec la Syrie, puis en visant l'aéroport surtout via des cyberattaques.

Le 1^{er} octobre, Israël lance une opération terrestre limitée⁵⁶. Ses avancées restent modestes, le Hezbollah parvenant à tenir tête à Tsahal tout en élargissant le champ de ses propres attaques en Israël, ce qui n'est pas sans surprendre les forces israéliennes qui « *ne s'attendaient pas à la résilience des combattants du Hezbollah après l'assassinat de Nasrallah*⁵⁷ ». Dans le même temps, les frappes continuent sur les autres régions libanaises, y compris la capitale : les pertes humaines et matérielles y sont colossales. Début décembre 2024, le bilan était, côté libanais, de 4 047 tués (dont 316 enfants

⁵¹ Sauf mention complémentaire, les éléments factuels avancés dans l'entièreté de la partie 3 reposent sur : « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024](#). », *loc. cit.* ; « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025](#). », *loc. cit.* ; et « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2025/460, 11 juillet 2025.

⁵² Pour la contextualisation factuelle et juridique de ces événements voir « [Sept choses à savoir sur les attaques aux bipeurs et talkies-walkies au Liban](#) », *Amnesty international*, 23 septembre 2024.

⁵³ ROBERT Virginie, « [Liban : Israël rejette l'appel à un cessez-le-feu](#) », *Les Echos*, 25 septembre 2024.

⁵⁴ De nombreuses diplomaties avaient estimé qu'il était temps qu'Israël interrompe ses frappes sur le Liban, « [Liban: le chef du Hezbollah Hassan Nasrallah est mort, "un tournant historique" pour Israël, selon Netanyahu](#) », *RFI*, 27 septembre 2024.

⁵⁵ « [Netanyahou menace de "destruction" le Liban, comme à Gaza](#) », *Le Parisien*, 8 octobre 2024.

⁵⁶ BOUVIER Emile, « [Conflit au Liban : point de situation au 8 octobre 2024](#) », *Les Clés du Moyen-Orient*, 8 octobre 2024.

⁵⁷ Prof. Marie-Joëlle Zahar, entretien du 29 octobre 2025.

et 790 femmes) et 16 638 blessés⁵⁸, tandis qu'il était, côté israélien, de 45 civils et 73 militaires⁵⁹, dont 52 morts au nord de la LB et dans le nord d'Israël après le 1^{er} octobre 2024⁶⁰.

Sous un tel déluge, la crise qui confronte la FINUL n'est pas seulement militaire mais aussi diplomatique. Le 30 septembre 2024, Israël somme la Force « *de quitter ses 29 positions situées dans un rayon de 5 km autour de la Ligne bleue, à l'exception du quartier général de la mission à Naqoura*⁶¹ ». Cette injonction suscite un sursaut de la part de la FINUL, qui refuse d'évacuer, appuyée par plusieurs pays contributeurs⁶². Dès lors, ses positions et ses troupes se retrouvent dans le champ d'opération des forces israéliennes. Plus d'une fois, ces dernières tirent sur des positions onusiennes, manœuvrent et stationnent des chars à proximité, procèdent à des démolitions, endommagent des caméras, des véhicules ou des systèmes de communication, défoncent les murs de protection ou les entrées de certaines positions, occupent des structures onusiennes, touchent des abris, ciblent des miradors ou en détruisent au bulldozer. Entre le 10 octobre et le 27 novembre, 27 Casques bleus sont blessés, essentiellement en conséquence d'actions israéliennes, plus rarement du Hezbollah⁶³. Face à ces ciblage répétés, la FINUL et le Département des opérations de paix (DOP) protestent auprès des autorités israéliennes, rappelant « *qu'il incombait aux parties d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies*⁶⁴ ».

3.2. Les adaptations en période paroxystique : rester en se protégeant

La FINUL se retrouve face à un dilemme : rester, au risque d'essuyer des pertes, ou partir et faillir totalement à son mandat. Contre toute attente, il n'y aura pas de « *débandade*⁶⁵ » : soutenue par la hiérarchie onusienne et l'essentiel des pays contributeurs, la mission reste. Forte de « *plans d'urgence prêts à être activés en cas d'absolue nécessité*⁶⁶ », elle rééquilibre la balance entre sécurité et présence au travers de « *plans d'interventions militaires et mesures de protection* » permettant « *de réduire son*

⁵⁸ Il s'agit des chiffres à partir du 8 octobre 2023, mais l'essentiel des victimes sont tombées entre le 17 septembre et le 26 novembre 2024 (« [Israeli attacks have killed 4,047 people in Lebanon, Lebanese minister says](#) », *Reuters*, 4 décembre 2024). Ces chiffres ne distinguent pas entre civils et militants du Hezbollah. Human Rights Watch a mis en cause les pratiques d'Israël durant cette période (« [Liban : Attaques israéliennes indiscriminées contre des civils](#) », *Human Rights Watch*, 23 avril 2025).

⁵⁹ « [Costs of Israel-Hezbollah conflict on Lebanon, Israel](#) », *Reuters*, 27 novembre 2024.

⁶⁰ Human Rights Watch a mis en cause les pratiques du Hezbollah durant cette période (« [Israël/Liban : Les attaques du Hezbollah ont mis en danger des civils](#) », *Human Rights Watch*, 7 mars 2025).

⁶¹ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024](#) », *loc. cit.* § 16.

⁶² RÉMY Jean-Philippe et SALLON Hélène, « [Israël mène des opérations terrestres dans le sud du Liban](#) », *Le Monde*, 1^{er} octobre 2024 ; « [Liban : l'Irlande juge "scandaleuse" la demande d'Israël de déplacement d'une partie des troupes de la Finul](#) », *Le Parisien*, 5 octobre 2024.

⁶³ 8 Casques bleus sont blessés le 29 octobre probablement par des roquettes mal tirées par le Hezbollah ou ses alliés malgré un appel à éviter de mettre en danger la FINUL. « Le Hezbollah appelle ses hommes à ne pas mettre en danger les Casques bleus », *AFP*, 7 octobre 2024.

⁶⁴ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024](#) », *loc. cit.*, § 74. Selon une personne interviewée, le ciblage de la FINUL est surtout le fait de soldats israéliens isolés déchargeant leur colère et que leur hiérarchie aurait réprimandés (Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025). La récurrence et la systématité des incidents cadrent mal avec cette perception.

⁶⁵ Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025.

⁶⁶ Selon les termes du porte-parole de la FINUL, Andrea Tenenti, cité dans PAGELLA Camille, « Des Casques bleus en première ligne », *Le Temps*, 9 octobre 2024.

empreinte dans les positions proches de la Ligne bleue⁶⁷ ». Autrement dit, elle se recentre presque exclusivement sur la sécurité de son personnel.

Tout d'abord, elle suspend la rotation des contingents et ordonne dès le 23 septembre l'évacuation de tous les civils de la mission au nord du Litani, à l'exception du personnel essentiel à l'exercice de la mission, transféré au QG. Après le 1^{er} octobre, la FINUL renonce à assurer une présence visible et réduit drastiquement ses activités opérationnelles, se pliant aux avis émis par Tsahal demandant aux contingents *« de rester au niveau 2, à la base, ou au niveau 3, dans un abri, pour leur propre sécurité⁶⁸ »*. Si le personnel militaire n'évacue pas ses positions, il passe beaucoup de temps dans les bunkers et, au plus fort de la guerre, les sorties se limitent aux impératifs du ravitaillement et aux réparations indispensables, chaque décision de sortie étant lourde de responsabilité⁶⁹. N'ayant pas un mandat l'habilitant à *« se confronter avec l'un ou l'autre, ou les 2, [la FINUL n'a] pas d'autre choix que de (...) baisser la tête et attendre que ça se passe⁷⁰ »*.

La suspension de ses activités opérationnelles ne rend pas la FINUL inutile. Même à l'abri, elle conserve des capacités d'observation et de consignation des violations multiformes de la résolution 1701 dans sa ZO et au-delà. Elle témoigne des frappes de part et d'autre de la LB, des incursions israéliennes en territoire libanais, des activités militaires qui y sont menées ainsi que des destructions systématiques des infrastructures civiles, des affrontements avec le Hezbollah. Enfin, les fonctions de liaison se concentrent sur la protection de la FINUL et, lorsque nécessaire, celle des FAL, elles aussi témoins plutôt qu'actrices de la violence.

Finalement, lorsqu'une CDH, entre en vigueur le 27, la FINUL est encore présente et prête à reprendre du service. Essentiellement négocié par l'émissaire américain Amos Hochstein, cet accord revient, en apparence du moins, aux paramètres de la résolution 1701 et compte sur la FINUL pour aider les FAL dans sa mise en œuvre⁷¹.

4. Les adaptations stratégiques de la FINUL post-CDH⁷²

Contrairement à 2006, l'issue de la guerre à l'automne 2024 désigne un vaincu, le Hezbollah et, au-delà, un Liban choqué par la sévérité des frappes subies. Les revers du Hezbollah s'aggravent avec la chute du régime d'Assad le 8 décembre 2024, suite à une offensive éclair menée par le groupe djihadiste *Hay'at tahrir al sham*⁷³. Contraint de composer sur la scène libanaise, le parti lève les verrous

⁶⁷ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024](#) », *loc. cit.*, § 72.

⁶⁸ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025](#) », *loc. cit.*, § 69.

⁶⁹ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024](#) », *loc. cit.*, § 72.

⁷⁰ Officier déployé au sein de la FINUL avant les années 2020 mais suivant le dossier au Ministère français des armées et des anciens combattants, entretien du 21 octobre 2025.

⁷¹ « [Ce que l'on sait sur l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah au Liban, entré en vigueur cette nuit](#) », *Le Monde*, 27 novembre 2024.

⁷² Netanyahu déclarait le 3 décembre que le cessez-le-feu ne signifiait pas la fin de la guerre et que son pays ferait « *respecter le cessez-le-feu d'une poigne de fer* », « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025](#) », *loc. cit.*, § 36.

⁷³ Ce développement prive le Hezbollah d'un allié et d'un pont vers l'Iran et permet à Israël de conforter sa position puisque sitôt Assad tombé, il élargit son occupation dans le sud de la Syrie et entreprend une campagne de bombardements aériens pour anéantir tout type d'infrastructure militaire en Syrie, et ce dans une étonnante passivité internationale. De plus, il porte à la tête de la Syrie un groupe perçu comme

qui bloquaient l'élection d'un président de la République depuis l'automne 2022. Sous l'œil attentif d'émissaires américains, français et saoudiens notamment, le Parlement élit en janvier 2025 le favori de la « *communauté internationale* », Joseph Aoun, chef de l'armée⁷⁴ ; un autre favori, Nawaf Salam, est vite désigné à la tête du gouvernement. Tous deux affirment leur volonté de restituer le monopole de l'État sur les armes, notamment au sud du Litani, et d'étendre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire. La FINUL se retrouve alors dans des conditions inédites pour assurer son mandat⁷⁵.

4.1. Une cessation des hostilités unilatérale

Négocié par une administration américaine sur le départ, l'accord de CDH prévoyait une période de 60 jours au terme desquels Israël se retirerait au sud de la LB et les FAL se déploieraient au sud du Litani avec l'aide de la FINUL, pour démanteler les sites et infrastructures non autorisés et confisquer les armes et matériels illicites. Les armes devaient se taire, et les populations de part et d'autre de la LB rentrer chez elles. Il n'en a pas été ainsi.

Tout d'abord, différé unilatéralement par Washington du 26 janvier au 18 février, le retrait de Tsahal prévu par la Résolution 1701 reste incomplet. Accusant le Liban de n'avoir pas pleinement appliqué la CDH, Israël se maintient dans cinq positions stratégiques et deux zones tampons, rejetant l'offre de la FINUL d'établir des « *arrangements de sécurité* » permettant de répondre à ses préoccupations sécuritaires. Quant aux opérations militaires, elles ont quasi-totalement cessé côté libanais ; par contre, elles ont constamment persisté côté israélien⁷⁶. Dans les premières semaines, les actions de Tsahal se concentrent sur la zone et les villages frontaliers, y compris au-delà du territoire atteint avant le 27 novembre pour en parachever la destruction. À partir de janvier 2025, de nouvelles frappes sont menées au-delà du Litani, y compris dans des centres urbains dont la banlieue sud de Beyrouth. L'assassinat ciblé de membres du Hezbollah reprend, tout comme le bombardement de points à la frontière libano-syrienne.

Les violations des termes de la CDH portent aussi sur le retour des habitants du Sud-Liban et la reconstruction de leurs villages. Dans un premier temps, Israël interdit à la population libanaise de retourner dans une soixantaine de localités situées parfois jusqu'à 7 km au nord de la LB. Lorsque, à la fin des 60 jours stipulés par l'accord, des civils tentent de revenir, Tsahal les accueille par le feu, tuant 24 personnes et en blessant 134. Ce n'est qu'après le 18 février qu'est autorisé un retour partiel, sous la menace permanente de Tsahal et la contrainte de barils blancs unilatéralement installés et interdisant tout passage en certains endroits indépendamment des positions toujours occupées par Israël. Plus fondamentalement, l'étendue des destructions délibérées est telle que le retour des

représentant un danger existentiel pour les chiites du Liban (FOREY Samuel et SALLON Hélène, « [L'arsenal militaire syrien anéanti par la campagne de bombardements israéliens](#) », *Le Monde*, 16 décembre 2024).

⁷⁴ AREFI Armin, « [Joseph Aoun élu président du Liban, signe de l'affaiblissement politique du Hezbollah](#) », *Le Point*, 9 janvier 2025.

⁷⁵ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025. Sauf mention complémentaire, les éléments factuels avancés dans l'entièreté du point 4 reposent sur : « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025](#) », *loc. cit.* ; « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025](#) », *loc. cit.* ; et « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2025. Rapport du Secrétaire général](#) », CSNU, S/2025/738, 11 novembre 2025.

⁷⁶ Au travers des graphes portant sur la période post-CDH, les annexes 4 à 8 permettent d'apprécier l'unilatéralité de la cessation des hostilités et l'intensification progressive des frappes israéliennes.

habitants est impossible⁷⁷. En fait, la bande frontalière a été méthodiquement détruite comme le partage un acteur ayant survolé la zone : « *tout est rasé : tabula rasa (...). [Les Israéliens] ont décidé de tout raser ; il y a des exfoliants ; on voit que ça ne repoussera plus d'ici des dizaines d'années (...). J'ai pensé au Vietnam (...). C'est assez impressionnant*⁷⁸ ». Cette volonté d'empêcher un retour des habitants de la frange sud du Liban, dont 64 417 restent déplacés un an après l'entrée en vigueur de la CDH, se manifeste aussi au travers des cibles régulièrement visées par Tsahal : citoyens, infrastructures municipales, terres agricoles, bateaux de pêche, sites industriels⁷⁹... À cela s'ajoute le fait que la reconstruction du pays (évaluée à 11 milliards de dollars) et son redressement économique restent suspendus aux conditions posées par les bailleurs⁸⁰. Se conjuguant à un bilan humain de 330 morts et 945 blessés au 22 novembre 2025⁸¹, tous ces éléments confirment le caractère unilatéral de la CDH et suggèrent que la « *communauté internationale* » a exonéré, ne serait-ce qu'implicitement, Israël du respect de la 1701.

4.2. Ruptures et continuités dans les adaptations de la FINUL

Écrivant à l'été 2024, un officier français estimait que « *le mandat [de la FINUL] ne requiert qu'un cadre politique favorable afin de modifier en profondeur les caractéristiques du conflit*⁸² ». D'une certaine manière, c'est l'exact contraire qui se matérialise avec cette étrange CDH puisque ce sont les caractéristiques du conflit qui offrent désormais un cadre favorable au mandat de la Force. Le Hezbollah ayant été neutralisé, la FINUL parvient à « *regagner en liberté d'action*⁸³ » pour assurer le mandat que lui avait donné la 1701. Essentiellement dans son volet libanais.

Dans les activités routinières, la FINUL continue d'observer et de consigner tant les progrès réalisés au regard de la 1701 que des violations de la CDH de part et d'autre. Elle déploie ses fonctions de liaison tous azimuts : pour la protection de ses troupes et la sécurisation de leurs activités ; pour la déconfliction⁸⁴ du déploiement des FAL et la facilitation de leurs patrouilles et opérations visant à neutraliser des explosifs ou des armes ; pour faciliter les évacuations ou l'échange de prisonniers, les mouvements de civils et les activités humanitaires. La FINUL réinvestit aussi les activités de réouverture de routes ou de réparation des barils marquant la LB. Limitées pendant deux mois aux impératifs de ravitaillement, les activités opérationnelles se rediversifient au travers notamment de patrouilles motorisées, aériennes puis pédestres.

⁷⁷ « [Liban : La destruction des infrastructures empêche le retour d'habitants déplacés](#) », *Human Rights Watch*, 17 février 2025.

⁷⁸ Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025.

⁷⁹ LAFOND Jenny, « [Dans le sud du Liban, la reconstruction est interdite : "Israël ne veut pas qu'on mette une pierre au-dessus d'une autre"](#) », *La Libre*, 30 octobre 2025 ; « [Israel targets Lebanon reconstruction efforts in fiercest attack since ceasefire](#) », *The New Arab*, 17 octobre 2025.

⁸⁰ Il s'agit essentiellement de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, des États-Unis, de l'Union européenne et certains de ses États membres, de l'Arabie Saoudite, du Qatar et des Émirats arabes unis. Sur cet enjeu et son lien aux réformes attendues du Liban et le désarmement du Hezbollah, voir : JALKH Jeanine, « [Réformes : le Liban a-t-il fait assez aux yeux des bailleurs de fonds ?](#) », *L'Orient-Le Jour*, 5 août 2025.

⁸¹ « [Israël continue les frappes contre le Hamas et le Hezbollah à Gaza et au Liban, malgré les cessez-le-feu en vigueur](#) », *Le Nouvel Obs*, 22 novembre 2025. Ce bilan s'alourdit quotidiennement.

⁸² JOCSAN Samuel, « [La FINUL. Le sursaut nécessaire](#) », *Défense et Sécurité Internationale*, n° 172, juillet-août 2024, p. 64-69.

⁸³ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

⁸⁴ C'est-à-dire la réduction des risques d'attaques ou de tirs non-intentionnels.

L'adaptation qui traduit la plus grande rupture intervient dans le soutien aux FAL et l'élimination des armes et infrastructures non-autorisées dans la ZO. En priorité, la FINUL aide les FAL à se déployer au sud du Litani au travers de l'occupation de positions pérennes (116 en juin 2025), d'une augmentation du nombre de soldats (8 985 en septembre 2025), de l'établissement de barrages routiers mais aussi de 5 points de contrôle et 17 points d'observation le long du Litani pour assécher l'afflux d'armes. Cette coopération passe par le renforcement du partenariat avec les FAL afin de le rendre « *plus efficace, au moyen d'une planification opérationnelle conjointe*⁸⁵ ». Axée sur les opérations, la nouvelle approche permet de renforcer l'interopérabilité des deux forces et se trouve au cœur du plan d'adaptation porté par la FINUL. La portée est double puisque, au-delà du déploiement des FAL, l'enjeu est l'éradication de tout armement non-autorisé.

Sur ce plan, seule ou avec les FAL, la FINUL est désormais très active, portée par la Force de réaction rapide (*Force Commander's Reserve* - FCR)⁸⁶. Emmenée par un contingent français renforcé par des Casques bleus finlandais, dotée de moyens consolidés (blindés, unités du génie et de soutien, détachements spécialisés en neutralisation des explosifs et munitions...), la FCR se lance dans des missions d'ouverture d'itinéraires, d'escorte de convois et, surtout, d'inspection de sites « *sensibles* ». Jouant un peu le rôle « *d'appartement témoin de ce que doit être la FINUL* », elle circule auprès de tous les contingents pour leur montrer qu'il est possible d'en faire plus qu'avant⁸⁷. En mars 2025, cette « *FINUL 3.0* » rompt avec le modèle dit de « *patrol sketches* » où les itinéraires des patrouilles étaient planifiés et partagés à l'avance, perdant ainsi leur effectivité opérationnelle, et adopte un mode opératoire libéré du paramètre « *Hezbollah* ». Axé sur des objectifs opérationnels passant par des contrôles complets dans toute la ZO et des opérations parfois complexes associant différentes composantes de la mission, ce *modus operandi* lui permet d'enregistrer les succès⁸⁸. En octobre 2025, elle avait à son actif la découverte d'environ 350 caches d'armes (dont quelques-unes appartenant à Tsahal) en plus de celles découvertes par les FAL auxquelles incombe la responsabilité de détruire les installations, matériels et munitions. La détection et la visite de sites suspects, la mise à jour de tunnels et de structures souterraines prolongent cette action souvent conjointe⁸⁹.

Une dernière adaptation tient à la perte du monopole que la FINUL avait entre 2006 et 2023 dans le rôle d'intermédiaire entre Israéliens et Libanais. De fait, l'accord de CDH a créé un « *mécanisme* » de supervision de la cessation des hostilités (ci-dessous désigné par « *Mécanisme* ») hébergé par la FINUL mais présidé par les États-Unis et incluant la France.⁹⁰ S'alimentant des rapports de la FINUL, ce « *Mécanisme* » pentalatéral⁹¹ s'est réuni onze fois mais peine à convaincre dans ses fonctions de garant de la CDH et de liaison. Par contre, la FINUL reste au cœur du soutien multiforme apporté aux

⁸⁵ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025.](#) », *loc. cit.*, § 84.

⁸⁶ Cet équivalent d'une force de réaction rapide a été créé en 2006 et la France continue d'en fournir l'essentiel du personnel, de l'équipement et de la conduite. C'est la FCR qui a mené les opérations de ravitaillement, toujours risquées, durant le conflit ouvert (« [DAMAN - Engagement de la Force Commander Reserve dans une mission de soutien au bataillon népalais de la FINUL](#) », *Ministère des armées et des anciens combattants*, 8 novembre 2024.)

⁸⁷ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

⁸⁸ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025.](#) », *loc. cit.*, § 74 et annexe 1, § 2.

⁸⁹ Pour un aperçu médiatisé de telles opérations, cf. ALAMEDDINE Lyana, « [Au Liban-Sud, la FCR de la Finul mène l'une de ses plus grandes opérations depuis le cessez-le-feu](#) », *L'Orient-Le Jour*, 10 juillet 2025.

⁹⁰ Composante baptisée « *Task Force cèdre* » ; cf. « [Liban : superviser la cessation des hostilités](#) », *Ministère français des armées et des anciens combattants*, 20 février 2025.

⁹¹ Car associant, en plus des États-Unis et la France, Israël, le Liban et la FINUL.

FAL, désormais renforcé par le dispositif du Comité technique militaire pour le Liban (*Military Technical Committee for Lebanon- MTC4L*⁹²).

4.3. Trop ou pas assez : adaptations, méfiance et frictions

La fin de la crise ouverte et la diligence renouvelée de la FINUL dans l'exécution de son mandat ne la soustraient pas aux incidents et aux ressentiments des différentes parties. Du côté libanais, d'aucuns lui reprochent de ne pas en faire assez pour freiner les violations israéliennes, protéger les civils et leurs villages, et trop en matière de désarticulation de tout moyen de résistance à Israël. Du côté israélien, on lui reproche aussi de ne pas en faire assez en termes d'élimination de l'armement et de la présence du Hezbollah et, moins ouvertement, d'être un frein à la liberté d'action (voir les graphiques de l'annexe 9).

De fait, la FINUL se heurte souvent à la volonté de Tsahal de maîtriser l'environnement. À proximité des zones toujours occupées au nord de la LB, on trouve des barils blancs unilatéralement installés par Israël, postes de contrôle, barrages routiers, chars, véhicules ou juste des militaires israéliens qui entravent sa liberté de circuler. Les postures adoptées sont parfois agressives, impliquant du pointage d'armes ou de laser, des tirs (y compris de sommation) visant des patrouilles en mission ou leurs dispositifs caméra, voire des positions de la FINUL. Plutôt que de se résorber, ces incidents persistent, avec des périodes d'intensification. Une succession d'incidents en octobre 2025 ont entraîné, le 26, un acte sans précédent de la part de la FINUL : réagissant à un survol agressif par un drone israélien, une patrouille de la FCR a abattu ce dernier et la responsabilité israélienne a été clairement pointée dans le communiqué de la Force⁹³. Ce que n'a pas manqué de dénoncer Israël⁹⁴.

Du côté libanais, les incidents, souvent symboliques, persistent aussi : drapeaux arrachés, véhicules endommagés, caillassages, patrouilles souvent arrêtées au motif qu'elles ne sont pas accompagnées par les FAL et les incidents filmés, partagés et instrumentalisés sur les médias sociaux. Leur augmentation à partir de la fin avril 2025 suggère une crise de confiance croissante dans un contexte de routinisation des violations de la CDH par Israël. Des incidents assez graves le montrent d'ailleurs. Par exemple, le 14 février 2025, après que le Liban a suspendu les vols en provenance de Téhéran suites à des menaces israéliennes ciblant l'aéroport⁹⁵, une foule « *tend une embuscade* » à un convoi de la FINUL s'y rendant précisément ; le feu est bouté à l'un des véhicules et les Casques bleus qui s'en

⁹² Le Comité Technique Militaire pour le Liban (MTC4L) est un mécanisme de soutien international lancé début janvier 2025 pour aider essentiellement les FAL et leurs familles et pour répondre aux urgences humanitaires dans le contexte succédant à la CDH et l'élection de Joseph Aoun. Présidé par l'Italie, il inclut également l'Allemagne, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, les États-Unis, le Royaume-Uni, et l'Union Européenne et, à titre d'observateurs, partenaires ou contributeurs, l'Australie, le Canada, l'Égypte, le Japon, le Qatar, la Belgique, le Danemark, le Service européen pour l'action extérieure de l'UE, l'État-major de l'UE ainsi que la Finul et l'UNSCOL (« [Une collaboration tripartite pour relever les défis socio-humanitaires](#) », *Ici Beyrouth*, 7 janvier 2025). À noter que lors du renouvellement de la FINUL en 2021, le CSNU avait adopté la résolution 2591 (« [Résolution 2591 \(2021\)](#) », CSNU, S/RES/2591 (2021), 30 août 2021) priant la FINUL de soutenir et aider les FAL en lui fournissant du matériel non létal et un soutien logistique supplémentaires. À partir de juillet 2022, la plupart des Rapports du SG incluent dans leur annexe II ou III un point sur les aides internationales aux FAL.

⁹³ BLONDEL Gabriel, « [Drone israélien abattu par la Finul : une première provoquée par une "accumulation d'attaques"](#) », *L'Orient-Le Jour*, 27 octobre 2025.

⁹⁴ « [Liban : Israël accuse la Finul d'avoir abattu un de ses drones](#) », *Le Figaro*, 27 octobre 2025.

⁹⁵ « [Israël aurait menacé de frapper Beyrouth si des vols iraniens atterrissaient](#) », *Libanews*, 16 février 2025.

échappent sont attaqués : deux sont blessés, dont le Commandant adjoint de la Force⁹⁶. Sur cet échiquier libanais aussi, une inflexion nouvelle se matérialise dans la posture de la FINUL. Quatre fois au moins depuis mai 2025 ses patrouilles ont usé de la force non-létale (gaz lacrymogène, tirs en l'air...) pour s'extraire de situations dangereuses⁹⁷.

En résumé, à la faveur des bouleversements dans les rapports de force, la FINUL devient en 2025 plus assertive. Ses adaptations les plus marquées lui permettent de s'acquitter plus que jamais d'une des dimensions les plus délicates de son mandat : l'élimination de toute présence et armes non-autorisées au Sud-Liban. Malgré cela, elle s'est vue récuser et sa fin fixée à décembre 2026 en raison de l'hostilité d'Israël et d'une administration Trump particulièrement méprisante du multilatéralisme⁹⁸.

5. Stratégies et facteurs d'adaptation de la FINUL

Le contexte dans lequel la FINUL est amenée à s'adapter depuis octobre 2023 a le mérite de condenser nombre de dimensions pertinentes pour les évolutions du maintien de la paix : enchevêtrement de crises locales, régionales et internationales ; bouleversements dans les rapports de force ; défis découlant des acteurs non-étatiques ; pressions et quête d'optimisation budgétaires ; recherche de sens et d'un renouveau multilatéral... À ce titre, analyser tant ses stratégies d'adaptation que les facteurs qui les ont façonnées est intéressant car ils révèlent, au-delà des slogans véhiculés dans les discours et les textes relatifs au maintien de la paix, les contraintes réelles. Pour cela, il est aussi intéressant de se pencher sur ce qu'a fait la FINUL que sur ce qu'elle n'a pas fait.

5.1. De la réactivité opérationnelle aux ajustements stratégiques

Entre le 8 octobre 2023 et l'entrée en vigueur de la CDH, les adaptations adoptées par la FINUL relèvent dans leur immense majorité de la réactivité opérationnelle. Comme les points 2.2 et 3.2 l'ont montré, les adaptations les plus visibles et significatives portent sur trois dimensions principales. Arrive d'abord la protection du personnel tant civil que militaire de la Force et de leurs dépendants. Viennent ensuite, dans des termes compatibles avec la protection, l'accroissement de la visibilité de la FINUL et l'adaptation de ses activités opérationnelles de manière à s'acquitter, malgré tout, d'une série de tâches. Au plus fort du conflit, le maintien des Casques bleus dans les positions situées le long de la LB, même dans des bunkers, assurait une présence symbolique non-négligeable et un regard qui a, peut-être, empêché des débordements encore plus graves. Troisième dimension, l'adaptation des activités de liaison pour répondre aux innombrables besoins et tenter de contenir la crise.

Ces trois grandes adaptations opérationnelles se sont appuyées sur d'autres, moins visibles, qui les ont néanmoins rendues possibles : préparation de plans de contingence ; création du centre de suivi interarmées ; déploiement via la FCR de l'équipement et des compétences nécessaires au maintien de lignes d'approvisionnements vers les unités les plus isolées sur la LB ; coordination accrue avec New York et les capitales ainsi que mobilisation de ressources diplomatiques et politiques, dont le bureau de Jeanine Hennis-Plasschaert, Coordinatrice spéciale de l'ONU pour le Liban. Le principal angle mort dans l'adaptation de la FINUL est la protection des civils, traditionnellement centrale sinon dans la

⁹⁶ « [Un officier de la Finul blessé dans l'attaque d'un convoi dans la banlieue sud de Beyrouth](#) », *L'Orient-Le Jour*, 14 février 2025.

⁹⁷ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025](#) », *loc. cit.*, annexe 1, § 28 et 45.

⁹⁸ NEWBY Vanessa et RUFFA Chiara, « [US and Israel push to end UN peacekeeping mandate in south Lebanon risks regional chaos](#) », *The Conversation*, 26 août 2025.

pratique du moins dans la rhétorique du maintien de la paix⁹⁹. En 2024, elle se limite à l'accueil, en quelques circonstances ponctuelles, de civils venus trouver refuge dans l'une ou l'autre position de la mission et à quelques formations données au personnel de celle-ci.

Après la CDH, s'ouvre pour la FINUL l'opportunité d'adaptations plus stratégiques. La flexibilité stratégique est généralement comprise comme l'ajustement par les missions de leurs mandat, ressources (y compris technologiques) et modes d'action en fonction de l'évolution des conflits, des dynamiques politiques et des menaces émergentes. Pour la FINUL, cela se traduit par une approche plus assertive dans le domaine de l'élimination d'infrastructures militaires et d'armes non-autorisées et, corollairement, celui de la liberté de mouvement et d'action. Cette inflexion peut se résumer en ce qu'un acteur a appelé la « *doctrine des 3P* » qui permet de passer d'« *une FINUL qui subissait à une FINUL qui agit* » : une présence plus visible ; une posture assertive, où les patrouilles « *ne font plus demi-tour (...) quand on a un problème* » ; et un profil modernisé « *avec des outils [technologiques] du XXI^e siècle* » pour faire face à des enjeux tels que les drones, le cyber, la communication politique...¹⁰⁰

5.2. Analyse des facteurs qui ont façonné les adaptations de la FINUL

Les adaptations allant de la période d'escalade après le 7 octobre 2023 jusqu'à la CDH, et celles observables sur la période suivante dérivent d'un ensemble de facteurs, les uns contraignants, les autres potentialisant, situés à différents niveaux et de différentes natures.

Au niveau le plus macro, on peut distinguer la lecture par la FINUL du contexte ainsi que du rapport de forces. Au moment où commence la crise, la Force avait intériorisé les limites de son action, s'accommodant d'un *modus vivendi* fondé sur une absence de volontarisme susceptible de multiplier les incidents. En outre, il y a une conscience aiguë de la supériorité de Tsahal au niveau militaire. Ainsi, à aucun moment il n'a été question pour la FINUL de s'interposer entre les deux parties, considérées comme ayant chacune les capacités et la volonté de se battre, tandis que la FINUL avait, peut-être, les capacités, mais pas la volonté¹⁰¹. D'où le choix de privilégier la sécurité du personnel de la Force. Dans ces circonstances, la protection des civils devenait le parent pauvre. En triangulant différents témoignages, deux facteurs semblent l'expliquer : d'une part, face aux frappes israéliennes, le Sud-Liban se vide de ses habitants ; d'autre part, la mission elle-même est dans une « *stratégie de survie* » et évite de se confronter à Tsahal : « *les gens préféreraient en fait tourner la tête plutôt que de faire quoi que ce soit vis-à-vis des Forces de défense israéliennes (FDI)*¹⁰² ».

Par contre, c'est la volonté politique des différents contingents et de leurs capitales respectives, en coordination avec New York, qui a permis de maintenir les Casques bleus dans leurs positions malgré les injonctions israéliennes. Facteur majeur qui n'était pas gagné d'avance¹⁰³, cette volonté reposait

⁹⁹ Elle figure en 2^{ème} place dans la « [Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies](#) », ONU, Action pour le maintien de la paix, document sans date, consulté le 20 novembre 2025 ; voir aussi HULTMAN Lisa et CORSANT-COLAT Ornella, « [Being Present Where It Counts: Peacekeeping Responsiveness to Violence against Civilians](#) », *International Peace Institute*, septembre 2025.

¹⁰⁰ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

¹⁰¹ Cette analyse de « *la dialectique des capacités et des volontés* » est celle d'un Haut responsable militaire français (I), entretien du 6 novembre 2025.

¹⁰² Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025. Un autre interlocuteur partageait aussi que « *On ne peut pas protéger les civils en attaquant Tsahal de façon préventive pour protéger les civils, c'est impossible pour les raisons qu'on imagine c'est-à-dire au moindre tir contre Tsahal, on s'en prend plein la tête et voilà, la position qui a tiré contre Tsahal n'existe plus 30 secondes après* » (Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025).

¹⁰³ Chef militaire tactique II, entretien du 6 novembre 2025.

elle-même sur plusieurs considérations : conviction que l'avenir du maintien de la paix se jouait au travers de la FINUL et qu'il fallait le sauver en faisant en sorte que la mission « *tienne son rang*¹⁰⁴ » ; volonté de ne pas être le premier à partir, surtout pour les contingents historiquement impliqués dans la FINUL et pour les armées desquels cette dernière représente parfois un « *business model*¹⁰⁵ » ; volonté de créer surtout les conditions opérationnelles du renouvellement du mandat. Une fois la décision du maintien prise par les pays contributeurs de troupes et de police (PCTPs), les contingents ont, pour la plupart, joué le jeu, se révélant pour certains comme de « *vraies pépites*¹⁰⁶ », d'autant que les PCTPs ont mis à disposition le matériel jugé nécessaire (comme la France pour la FCR) et apporté un soutien diplomatique vocal.

À un niveau plus micro, plusieurs entretiens ont permis de déduire que le facteur de la personnalité et des approches de certains militaires à des postes de commandement est significatif. Certains hauts responsables ont eu tendance à conserver une attitude pusillanime, faite d'évitement par rapport au Hezbollah et de « *servilité* » par rapport à Tsahal, ce qui explique le profil bas souvent privilégié jusqu'à la CDH. L'arrivée ou l'affirmation de personnalités ayant une vision plus assertive, acceptant d'assumer des décisions difficiles, de prendre des risques personnels et d'investir dans les efforts de persuasion et d'émulation auprès des contingents, donnent des clés pour comprendre la revitalisation du rôle de la FINUL, surtout à partir du printemps 2025. À cette période en effet, les renouvellements à la tête de certains contingents créent une dynamique dans laquelle le nouveau Commandant de la force italien, Diodato Abagnara, semble s'être inscrit.

Toutefois, le facteur contextuel reste une importante clé de compréhension des adaptations post-CDH. Au niveau local, le « *Hezbollah est le plus faible politiquement et militairement depuis 25 ans*¹⁰⁷ » et les nouvelles autorités libanaises soutiennent un plein déploiement des FAL au Sud-Liban et l'éradication des armements illicites. Outre les revers militaires et technologiques du Hezbollah, l'assassinat d'une large partie de ses dirigeants et de centaines de ses combattants, et les dommages infligés à la communauté chiite, s'ajoutent les développements régionaux en Syrie, en Iran¹⁰⁸, en Palestine où la violence confine au génocide et la passivité des États arabes dont beaucoup sont hostiles au Hezbollah. Quant à l'échiquier international, il est dominé par une administration Trump alignée sur Israël et brutalement opposée au Hezbollah, et un ensemble d'États européens et arabes qui, au-delà des nuances de leurs approches à l'égard du Liban, semblent désireux de profiter de cette conjoncture pour contraindre le Liban à de multiples concessions, en particulier s'agissant de la neutralisation du Hezbollah et une rupture avec l'Iran. Partant, la FINUL a vu s'ouvrir une fenêtre d'opportunité sans précédent pour aider les FAL à rétablir le monopole de l'État au sud-Liban.

Toutefois, d'autres facteurs brident en partie les adaptations de la FINUL. Certains lui sont internes : complexité due à la présence d'une cinquantaine de contingents (« *50 nuances de FINUL*¹⁰⁹ ») ;

¹⁰⁴ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025.

¹⁰⁷ Officier déployé au sein de la FINUL avant les années 2020 mais suivant le dossier au Ministère français des armées et des anciens combattants, entretien du 21 octobre 2025.

¹⁰⁸ Le pays a fait l'objet d'une agression israélienne en juin 2025 prenant la forme d'une large campagne aérienne visant dirigeants, bases militaires, infrastructures civiles et installations nucléaires, et que Washington a conclu par des frappes sur les principaux sites nucléaires du pays (BIAD Abdelwahab, « [Attaques contre les installations nucléaires iraniennes : que dit le droit international ?](#) », *The Conversation*, 2 juillet 2025); en septembre, les États européens œuvrent pour que soient réactivées les sanctions à son encontre (« [Nucléaire iranien : après l'ONU, l'UE confirme avoir rétabli les sanctions contre l'Iran](#) », *Le Monde*, 29 septembre 2025).

¹⁰⁹ Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025.

certaines formes de tension entre logiques militaires et civiles ; lourdeurs dans certains processus. Au niveau externe, la méfiance persistante d'une large partie de la population locale et l'acceptation en demi-teinte par Israël contribuent à restreindre sinon les adaptations du moins leur potentiel. On peut évoquer la fin de non-recevoir opposée par Israël aux propositions d'arrangements sécuritaires faites par la FINUL afin qu'il se retire des zones occupées en territoire libanais. On peut également mentionner les réticences de part et d'autre de la LB qui limitent le déploiement de matériel technologique plus avancé par la FINUL visant à « *renforcer ses activités de surveillance et de vérification, améliorer sa réactivité tactique et réévaluer les cadres opérationnels avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes*¹¹⁰ ». Un autre facteur restreignant découle du « *Mécanisme* » de supervision de la CDH : nouvelle, approximative dans sa connaissance des enjeux et partielle, cette dernière préempte un rôle plus important de la FINUL malgré l'expérience accumulée au fil du temps.

Un dernier facteur dont les effets sur les adaptations de la FINUL restent à observer est la décision de mettre terme à la Force. Deux sons de cloches sont perceptibles. Le premier suggère que la FINUL adaptera son action de manière plutôt maximaliste dans les derniers mois de son mandat, dans l'espoir de laisser place aussi nette que possible au Sud-Liban. Le deuxième craint que la décision à laquelle ont poussé les États-Unis et Israël a déjà « *neutralisé* » la Force et risque de diluer ses adaptations post-CDH. À ce stade-ci, il semblerait que la FINUL reste dans un élan visant à remplir la dimension libanaise de son mandat. Cette évolution pose des questions importantes au regard des principes fondamentaux du maintien de la paix et de ses objectifs.

6. L'adaptation de la FINUL au piège de l'unilatéralisme

Depuis quelques années, tant l'ONU que les parties prenantes concernées par le maintien de la paix réfléchissent et débattent des évolutions à imprimer en réponse aux défis auxquels il est confronté¹¹¹. Adoptée en août 2018 en appui à l'initiative du SG « *Action pour le maintien de la paix* » et reflétant un large consensus, la « *Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations unies* » liste en tête des priorités celles visant à « *promouvoir des solutions politiques aux conflits et [à] amplifier les effets politiques du maintien de la paix* » ainsi qu'à « *renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix*¹¹² ». La notion de « *principled adaptation* » (PA) fait écho à ces priorités : elle conceptualise la capacité d'une mission à s'adapter à un contexte nouveau tout en préservant les principes doctrinaux à la base du maintien de la paix – consentement, impartialité et usage minimal de la force¹¹³, et en prévenant des dommages et

¹¹⁰ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025](#) », *loc. cit.*, § 84. Une exception porte sur le déploiement de dispositifs anti-drones (« [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2025](#) », *loc. cit.*, § 61).

¹¹¹ Voir *supra* p. 1. Les parties prenantes incluent bien sûr les États membres mais également les acteurs de la recherche, de l'expertise, du plaidoyer gravitant autour de ce secteur et plus globalement ce que Fikru a appelé de manière critique l'« *industrie du maintien de la paix* » (FIKRU Bethelhem, « [Peace as Commodity: The Shadow Economy Behind Global Intervention](#) », *Horn Review*, 31 mai 2025).

¹¹² « [Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies](#) », ONU, Action pour le maintien de la paix, document sans date, consulté le 20 novembre 2025.

¹¹³ AOI Chiyuki, de CONING Cedric et KARLSRUD John, « Introduction: Addressing the emerging gap between concepts, doctrine, and practice in UN peacekeeping operations », dans DE CONING Cedric, AOI Chiyuki et KARLSRUD John (dir.), *UN Peacekeeping Doctrine in a New Era. Adapting to Stabilisation, Protection and New Threats*, Routledge, 2017, p. 1-29.

conséquences imprévues sur les sociétés bénéficiaires¹¹⁴. Partant des particularités du contexte dans lequel opère désormais la Force, cette section se propose de réfléchir aux adaptations de la FINUL au prisme de ces préoccupations et de leur éventuelle contribution à des résultats contraires.

6.1. Primauté du recours à la force et non à la diplomatie

Le chemin parcouru en une année par le Liban en matière de mise en œuvre de la résolution 1701 est loin d'être négligeable, surtout au vu des défis posés par les développements en Syrie, potentiellement porteurs de menaces existentielles pour le pays¹¹⁵. Outre la cessation quasi-complète des tirs par le Hezbollah, les FAL se sont déployées au sud du Litani, y sont montées en puissance, ont démantelé de nombreuses infrastructures militaires et éliminé des armes non-autorisées (Cf. annexe 10), répondant largement aux demandes émanant du « *Mécanisme* » présidé par Washington. Ce chantier se double d'une décision prise à l'été 2025 de désarmer le Hezbollah en privilégiant une voie non frontale ; la mise en œuvre d'un plan stratégique adopté à cette fin a été entamée en septembre 2025¹¹⁶. D'autres avancées ont été réalisées concernant la démilitarisation des factions palestiniennes, notamment suite à la signature d'un accord en ce sens le 21 mai 2025 par les présidents libanais et palestiniens¹¹⁷.

Or, même s'il a toujours été évident que les FAL ne pouvaient d'un « *coup de baguette magique*¹¹⁸ » éliminer toutes les factions et armes à travers le Liban, Israéliens et Américains prennent prétexte des limites d'un processus toujours en cours pour privilégier le recours à la coercition, militaire et politique. Depuis un an, Israël détourne la CDH pour exercer un monopole de la violence : violations aériennes, opérations dans les zones occupées et au-delà, bombardements quasi-quotidiens, frappes aériennes, assassinats ciblés...¹¹⁹. Non seulement le *tempo* va *crescendo*, mais au premier anniversaire de la CDH, le gouvernement israélien multiplie les déclarations suggérant des opérations de plus grande envergure à venir¹²⁰. Pour sa part, l'administration Trump pratique une stratégie de pression continue visant la neutralisation complète du Hezbollah, militaire, économique et politique¹²¹.

Aux antipodes d'une diplomatie adjuvante au maintien de la paix, tous ces éléments éloignent le contexte actuel, dans lequel la FINUL endosse un rôle plus actif dans le désarmement du Hezbollah, de l'un des objectifs premiers du maintien de la paix, à savoir « *la primauté de la politique dans le*

¹¹⁴ DE CONING Cedric, « [Adaptive Peace Operations: Navigating the Complexity of Influencing Societal Change Without Causing Harm](#) », *International Peacekeeping*, vol. 27, n° 5, 2020, p. 836-858.

¹¹⁵ Plusieurs interlocuteurs l'ont pointé au cours des entretiens ; ces développements ont entraîné des incidents sécuritaires parfois graves à la frontière entre les deux pays, obligeant les FAL à être aussi très présentes sur ce terrain, loin du Sud-Liban.

¹¹⁶ « [L'armée libanaise lance la mise en œuvre du plan de désarmement du Hezbollah](#) », *L'Orient-Le Jour*, 5 septembre 2025.

¹¹⁷ « [Application de la résolution 1701 \(2006\) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025](#) », *loc. cit.*, § 73 et 74 ; « [Au Liban, les camps palestiniens ont débuté leur désarmement](#) », *RFI*, 22 août 2025.

¹¹⁸ Officier déployé au sein de la FINUL avant les années 2020 mais suivant le dossier au Ministère français des armées et des anciens combattants, entretien du 21 octobre 2025.

¹¹⁹ Face à l'augmentation des frappes israéliennes au Liban à l'automne 2025, le Haut-commissariat aux droits humains de l'ONU a demandé une enquête indépendante « [Liban : l'ONU demande des enquêtes face à une recrudescence des frappes israéliennes](#) », *Nations unies*, ONU Info, 25 novembre 2025.

¹²⁰ RABIH Mounir, « [Une délégation onusienne à Beyrouth... et la décision de guerre à Tel-Aviv](#) », *L'Orient-Le Jour*, 1^{er} décembre 2025.

¹²¹ RABIH Mounir, « [Washington dicte ses \(dix\) conditions : la fin du Hezbollah et un nouvel ordre politique](#) », *L'Orient-Le Jour*, 11 novembre 2025.

*règlement des conflits et le rôle d'appui que les opérations de maintien de la paix jouent à cet égard*¹²² ».

6.2. Quelle impartialité et quel consentement ?

Cette configuration n'est pas sans effets délétères sur deux principes fondamentaux que l'adaptation des missions onusiennes devraient préserver : l'impartialité et le consentement. De fait, la réalité du terrain contredit la résolution 1701 dont l'article 2 demande au Liban et à la FINUL de déployer leurs forces ensemble dans le Sud-Liban « [d]ès la cessation totale des hostilités¹²³ ». Dès lors, le décalage entre l'action assertive de la FINUL en matière de suppression des armes non-autorisées dans sa ZO et son impuissance à l'égard des violations israéliennes dissout le concept même d'impartialité. Le non-respect quotidien par Israël de la résolution 1701 et au-delà de la Charte des Nations unies¹²⁴ amène *in fine* la FINUL à contribuer, même involontairement, à la création des conditions permettant à Israël d'opérer plus librement.

À cela s'ajoute la question du consentement. Au moment où se négociait l'accord de CDH, le Liban s'était engagé à mettre en œuvre les termes de la 1701, étant entendu que ceux-ci s'imposaient aussi à Israël. Or l'unilatéralité persistante de la CDH dénature les bases de ce consentement, mettant les autorités libanaises dans une situation difficile ainsi qu'en attestent les appels vainement lancés par le président de la République et/ou le chef du gouvernement, Aoun et Salam, à la « communauté internationale » pour faire cesser les frappes israéliennes¹²⁵. Ce qui risque de contribuer à la fragilisation du pays.

6.3. Fragilisation de l'Etat libanais et victimisation de la population

Le maintien de la paix vise normalement à renforcer la capacité d'un État à consolider son autorité, au bénéfice des populations civiles. Or, ces deux objectifs sont fragilisés par le contexte qui prévaut depuis l'entrée en vigueur de la CDH quand bien même l'action de la FINUL soutient activement le déploiement des FAL, la suppression de l'armement non-autorisé et la consolidation formelle de l'autorité de l'État. En effet, chaque frappe israélienne démontre que les FAL sont incapables de protéger le territoire et la population libanais et cela légitime la posture d'un Hezbollah qui refuse d'abandonner ses armes¹²⁶. L'alternative qui semble s'imposer au Liban est celle d'un nouvel assaut militaire israélien qui fragilisera encore plus le pays au niveau politique, économique et social, ou bien une confrontation entre les FAL et le Hezbollah. Or ce scénario est suicidaire : non seulement il n'est pas certain que les FAL en sortent victorieuses, mais il pourrait entraîner une guerre civile ou, à tout le moins, aggraver la crise de légitimité de l'État par rapport à une large partie de sa communauté chiite. D'autant que, même affaibli, le Hezbollah conserve sa propre légitimité.

¹²² « [Déclaration d'engagements communs](#) », *loc. cit.*, § 3.

¹²³ « [Résolution 1701 \(2006\)](#) », *loc. cit.*, § 2.

¹²⁴ En effet, selon des experts onusiens, la poursuite des attaques par Israël après la CDH ne se justifie pas et constitue une violation de la Charte des Nations unies ainsi que des crimes de guerre « [Lebanon: Israel systematic attacks and killings threaten peace efforts, UN expert warns](#) », *United Nations*, United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, 21 novembre 2025.

¹²⁵ « [Attaques israéliennes au Liban-Sud : Aoun et Salam interpellent la communauté internationale](#) », *L'Orient-Le Jour*, 4 septembre 2025.

¹²⁶ « [Le Hezbollah accuse le gouvernement libanais, qui s'est engagé à désarmer le mouvement chiite, de "livrer" le pays à Israël](#) », *L'Orient-Le Jour*, 15 août 2025.

Même si la tendance, y compris parmi des personnes ayant servi au sein de la FINUL, est de considérer le Hezbollah comme une entité maligne extérieure à la société libanaise¹²⁷, ce dernier plonge ses racines dans la victimisation de la population chiite au Liban. Les violations quotidiennes de la CDH ajoutent aux deuils parfois multiples des familles, confortant à la fois la raison d'être du Hezbollah et sa posture de « *résistance* ». S'y agrègent aussi la pérennisation des déplacements forcés, la destruction systématique des lieux de vie de dizaines de milliers de personnes, de leurs biens et leurs moyens de subsistance, tous ferments de dynamiques conflictuelles à venir. D'autant que l'aide internationale promise pour la reconstruction ne s'est pas concrétisée en raison de la persistance des frappes militaires israéliennes et de l'utilisation des aides comme instrument de pression.

Dans une telle conjoncture où le Liban est indirectement sommé de se retourner contre une partie de sa population au moment où celle-ci continue d'être exposée à la violence, il n'est pas étonnant que se cristallise pour nombre de Libanais l'image d'une FINUL qui représente une « *communauté internationale* » biaisée en faveur d'Israël, qui comprend le droit de ce dernier à l'auto-défense en termes absolus, au prix de l'écrasement de ceux qui se perçoivent comme ses victimes.

6.4. Des perspectives de paix bien fragiles

La stratégie coercitive adoptée par Washington, à laquelle participe la fin programmée de la FINUL, vise à contraindre le Liban à entrer dans des négociations avec Israël dans la position la plus faible qui puisse s'imaginer, et à intégrer les Accords d'Abraham¹²⁸. Or les connaissances développées dans le domaine des « *Peace and conflict studies* » montrent que les processus guidés par la coercition et l'exclusion d'acteurs clés sont éphémères et favorisent les violences futures¹²⁹. D'autant que les retombées économiques miroitées supposent d'imposer aux populations victimisées une sorte d'effacement de leurs histoire, griefs et souffrances, et accepter une paix sans reconnaissance, sans réparation, sans réconciliation et sans justice. Déjà peu crédible à l'aune des connaissances accumulées en matière de résolution des conflits et contraire aux fondements du maintien de la paix, un tel scénario souffre aussi des incertitudes induites par le retrait prochain de la FINUL.

Il est évident qu'à la fin de l'année 2026, le Liban n'aura pas muté en État fort, dépositaire d'une légitimité politique consensuelle, détenteur du monopole sur les armes et dont les forces armées pourraient compenser le départ des Casques bleus et éviter un vide sécuritaire dangereux. À l'ombre des diktats américains et des bombes israéliennes, nombre de diplomates, surtout celles des PCTPs, réfléchissent aujourd'hui avec le SG à des alternatives. Cela pourrait prendre la forme d'une force multinationale, d'une autre mission onusienne au mandat distinct ou encore d'une simple mission d'observation (ou sur le modèle) du OGL de l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) qui viendrait en appui aux FAL, après un basculement en biseau en 2026 d'une

¹²⁷ Confirmant d'autres observations antérieures, plusieurs interlocuteurs ont projeté une vision qui essentialise le Hezbollah, le réduisant à sa dimension religieuse. Or la recherche souligne les pièges d'une telle vision tant au niveau scientifique, puisqu'elle ne permet pas de comprendre les phénomènes étudiés, qu'au niveau politique, puisqu'elle conduit à la diabolisation. Marie-Joëlle Zahar (entretien du 29 octobre 2025) rappelle que les tentatives du Hezbollah de retenir ses armes sont comparables à celles d'autres groupes armés dans sa situation, comme par exemple l'Armée républicaine irlandaise même après l'Accord du vendredi saint.

¹²⁸ CONNAN Julie, « [Liban : dangereuse escalade, un an après le cessez-le-feu](#) », *La Croix*, 20 novembre 2025.

¹²⁹ Voir à ce titre CUNNINGHAM David E., *Barriers to Peace in Civil War*, op. cit.; STEDMAN Stephen J., « [Spoiler Problems in Peace Processes](#) », *International Security*, vol. 22, n° 2, 1997, p. 5-53. L'essentiel de la littérature en la matière porte sur les conflits civils, mais la situation au Liban a toujours été hybride, associant des dimensions internes et externes, avec des acteurs non-étatiques affrontant Israël et faisant concurrence à un État libanais absent des enjeux de sa partie sud.

FINUL menante / FAL concourantes à des FAL menantes / FINUL concourantes¹³⁰. Le type de mandat, la légalité dans lesquelles de telles forces seraient ancrées et leur impartialité seront autant de paramètres clés pour leur acceptation par les populations bénéficiaires ou, au contraire, leur rejet.

Du côté académique, en s'appuyant sur l'unilatéralisme de la CDH et ce qu'il révèle comme dynamiques internationales y compris au sein de l'ONU, les analyses sont pessimistes. Certaines entrevoient une opération israélienne de grande ampleur peut-être avant même le départ de la FINUL : à un moment où celui-ci est déjà programmé, il est probable qu'aucun PCTP ne voudra risquer ses troupes¹³¹. Dans le prolongement, d'autres craignent que, à son corps défendant, la FINUL soit en train de tracer par son action actuelle un boulevard pour une future occupation, scénario qui se fonde sur le maintien de Tsahal dans 5 positions stratégiques¹³². Sans armes du Hezbollah et en l'absence d'une FINUL susceptible d'observer et de répertorier les violations, le coût militaire et politique d'une telle entreprise serait considérablement abaissé pour Israël.

Conclusion

Les derniers 27 mois ont été particulièrement difficiles pour la FINUL et ont mis à l'épreuve sa flexibilité et sa capacité d'adaptation. Dans l'ensemble, elle a su traverser cette période en évitant de subir de grosses pertes humaines tout en restant pertinente en tant que vecteur de mise en œuvre de la résolution 1701. Elle est aujourd'hui, sans contexte, le fer de lance de cette mise en œuvre dans sa dimension libanaise. Quant à la décision du CSNU de ne plus renouveler son mandat au-delà de fin 2026, elle est le fait non pas d'un large consensus international, mais du *forcing* d'une administration Trump hostile au multilatéralisme et ne peut donc être interprétée comme résultant de l'incapacité de la FINUL à s'adapter.

À l'inverse, dans un climat international marqué par la normalisation du recours à la force et l'érection de l'intimidation comme principal outil diplomatique par les États-Unis¹³³, le contexte d'adaptation de la FINUL aux évolutions de son environnement permet de poser des questions de fond sur le maintien de la paix. L'absence de toute initiative diplomatique crédible, la persistance des violations ouvertes de la résolution 1701 par la partie israélienne, le recentrage de l'action de la FINUL sur le déploiement des FAL et la suppression de tout armement non-autorisé au Sud-Liban alors que la protection des civils et l'accompagnement de leur retour sont *de facto* impossibles suggèrent que la mission opère désormais sur un échiquier traversé par des logiques de coercition situées aux antipodes du maintien de la paix, et qu'elle en devient le relais objectif. Au risque que son action devienne un vecteur non-intentionnel de déstabilisations futures.

In fine, les adaptations d'une OP ne peuvent être uniquement considérées comme une question d'ajustement opérationnel et stratégique à des situations nouvelles. Elles comportent une dimension intrinsèquement politique ancrée dans son environnement et dans les pratiques diplomatiques des puissances qui dominent le CSNU. Si le respect de la résolution 1701 s'était imposé de part et d'autre

¹³⁰ Analyse partagée par un Haut responsable militaire français I, entretien du 6 novembre 2025. Autrement dit, il y aurait permutation des rôles, avec la FINUL qui cèderait aux FAL le rôle de meneur qu'elle assume actuellement pour prendre celui d'appui (rôle actuel des FAL).

¹³¹ Prof. Marie-Joëlle Zahar, entretien du 29 octobre 2025.

¹³² Haut responsable militaire français II, entretien du 6 novembre 2025. Les différents interlocuteurs soulignent que la FINUL ne conçoit pas son action comme visant à faciliter, sciemment, une future action israélienne.

¹³³ Sur l'affaîssement des efforts de paix de manière générale, voir PONI TOMBE Sandra, BERLIN Mark et SISK Timothy D., « [Peacemaking in Crisis : Amid more War, Fewer Peace Agreements](#) », *United States Peace Institute*, 2025.

de la LB et avait été relayé par des efforts crédibles et équilibrés de résolution du conflit, les adaptations post-CDH de la FINUL auraient eu une bien plus grande légitimité auprès des populations bénéficiaires et un réel potentiel en termes de contribution à la paix. Dans la conjoncture actuelle, la FINUL pourrait bien devenir dans ses derniers mois une illustration du dévoiement du maintien de la paix et plus globalement, de la faillite d'une ONU aujourd'hui captée par une poignée de puissances¹³⁴.

L'expérience d'autres missions également piégées dans des contextes où le CSNU acquiesce à la violation de la Charte des Nations unies mérite de prolonger cette étude, à l'instar de celle de la Force des Nations unies chargée du désengagement (FNUOD) à la frontière syro-israélienne dans le contexte nouveau de l'expansion de l'occupation israélienne dans le sud de la Syrie et la multiplication des actions militaires¹³⁵.

Recommandations¹³⁶

Ces recommandations ont été difficiles à formuler tant les fondements de l'ONU, sa Charte, les différents corpus de droits qui la sous-tendent ou en découlent, semblent être aujourd'hui mis à mal. Néanmoins, partant du postulat que la Charte de l'ONU et les principes et normes qui en émanent doivent rester au cœur d'un ordre international viable où les logiques de puissance et de coercition brutales doivent impérativement être bridées, et où le maintien de la paix ne doit en aucun cas devenir un nouvel instrument de puissance au service d'Etats militarisés et belliqueux, une série de recommandations a été établie ci-dessous. À des fins de clarté, celles-ci sont organisées par thématiques clés, mais elles sont étroitement imbriquées :

Évaluer et ajuster les adaptations :

- L'ONU, les PCTPs et la FINUL devraient évaluer l'ensemble des adaptations qui ont permis à la Force de maintenir sa présence, même a minima, entre octobre 2023 et novembre 2024, et de reprendre la mise en œuvre de son mandat tel qu'il découle de la Résolution 1701. Cette évaluation doit inclure une analyse des limites constatées, et des raisons, techniques, matérielles, ou politiques qui les expliquent. Une attention spéciale doit être portée à la question de la protection des civils.
- Avec l'appui des PCTP, la FINUL devrait prendre acte du caractère unilatéral de la cessation des hostilités (CDH) et de la poursuite des frappes israéliennes en territoire libanais et s'interroger sur les modalités d'adaptation de ses activités et postures ainsi que leurs conséquences en vue de les ajuster au regard des différentes dimensions de son mandat et, plus généralement, des objectifs du maintien de la paix.

Œuvrer pour une réelle mise en œuvre de la cessation des hostilités :

- Avec l'appui des PCTPs, la FINUL devrait pointer les violations permanentes de la CDH et de la Résolution 1701 dans toutes les enceintes pertinentes et publiquement pour préserver le respect de la Charte des Nations unies ainsi que la crédibilité et la légitimité de l'institution aux yeux des populations locales.

¹³⁴ « [Veto contre l'humanité](#) », *loc. cit.*

¹³⁵ « [Israel expands military presence in southern Syria with 10 bases, residents displaced](#) », *Middle East Monitor*, 7 juillet 2025.

¹³⁶ Rédaction achevée le 26 novembre 2025.

- Au travers de l'ONU, la « *communauté internationale* », et en particulier la France et l'Italie au regard de leurs rôles traditionnels au Liban, devraient mettre tout en œuvre pour obtenir une réelle CDH, le retour des populations dans leurs villages, et la mise en œuvre d'un plan de reconstruction crédible. À cet égard, les conditionnalités plus ou moins explicites qui empêchent toute reconstruction au bénéfice de la population du Sud-Liban, doivent être immédiatement levées.

Contribuer à la consolidation de l'autorité et de la légitimité de l'Etat libanais et de son armée

- La FINUL devrait continuer à soutenir les FAL et les aider à une montée en puissance de leurs rôle dans le Sud-Liban tout en restant attentive aux contraintes auxquelles sont confrontées les autorités et l'armée afin de ne pas alimenter des déstabilisations futures.
- La FINUL devrait user de son expérience et sa connaissance du terrain pour tenter de peser davantage au sein du « *Mécanisme* » pentalatéral, avec l'aide de la France qui est à la fois membre de ce Mécanisme et un des pays contributeurs majeurs à la Force.
- Au regard de son expérience et de sa connaissance du terrain, la FINUL devrait être étroitement associée à la réflexion sur les solutions à adopter après son propre départ et éviter un vide sécuritaire qui pourrait raviver les hostilités, voire faciliter une nouvelle occupation.
- Au travers de l'ONU, la « *communauté internationale* » devrait favoriser des évolutions de long terme permettant aux autorités libanaises de se consolider en tant qu'acteur légitime et crédible aux yeux de toutes les franges de la population, sans exclusive. Ceci passe par la réhabilitation du pouvoir de protéger les civils, y compris au Sud-Liban, ainsi que par la capacité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques publiques profitant aux civils, notamment ceux du Sud-Liban.

Faire prévaloir la diplomatie, et dans un format plus divers, dans la résolution du conflit et le maintien de la paix

- L'ONU, tant par le biais de son SG que la FINUL et les principaux PCTPs devraient prendre le leadership sur la promotion de la diplomatie en lieu et place de la coercition pour amener de véritables perspectives d'apaisement à la frontière israélo-libanaise, et ce dans l'intérêt pérenne des populations de part et d'autre de la frontière.
- Au travers de l'ONU, la « *communauté internationale* » devrait s'impliquer de manière plus assertive et cohérente dans la résolution du conflit israélo-arabe dans ses composantes palestinienne, libanaise et syrienne en veillant au respect des principes de la Charte et aux droits des populations locales. À cet égard, il faut résister à la tentation traditionnelle de scinder ces dossiers, ceux-ci étant étroitement imbriqués comme le 7 octobre 2023 l'a rappelé.
- Tant l'ONU que les différentes diplomaties impliquées dans le dossier israélo-libanais devraient consolider à l'échelle du collectif et de l'individuel leurs connaissances de l'histoire et des conditions d'émergence de dynamiques belligènes au Sud-Liban pour éviter de reproduire les écrasements, exclusions, marginalisations et victimisations qui préparent les prochains cycles de violence.
- Il conviendrait de diversifier le leadership du maintien de la paix, celui de la FINUL et d'autres forces similaires de manière à y inclure des officiers et officiels provenant de pays du Sud Global. Les expériences non-occidentales apporteraient une sensibilité nouvelle permettant de rompre avec des approches étudiées comme perpétuant de diverses manières des dynamiques néocoloniales et la naturalisation du recours à la force contre le « *barbare* ».

À propos de l'autrice

Elena Aoun, est titulaire d'un doctorat en Études politiques de l'IEP de Paris, et est aujourd'hui professeure et chercheure à l'Université catholique de Louvain, en Relations internationales.

Ses recherches sont ancrées dans le domaine des Études sur la paix et les conflits et portent sur les dynamiques conflictuelles au Moyen-Orient. Elle tente de comprendre les acteurs et les facteurs qui contribuent à alimenter ou bien à réduire les éruptions de violence et la conflictualité plus généralement, avec une attention spécifique tournée vers les effets de long terme et ceux non-intentionnels. Dans cette logique, elle mène et dirige des recherches sur le rôle des puissances extérieures à la région, notamment l'UE ; le conflit israélo-arabe dans ses différentes dimensions ; le maintien de la paix ; la justice pénale internationale ; les mouvements transnationaux violents ou ceux de solidarité. Ses enseignements portent sur les relations internationales, la sécurité et le développement.



L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :
<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>

